



Commission économique pour l'Afrique

**Deuxième réunion du
Groupe africain de réflexion sur
le Document de stratégie de
réduction de la pauvreté (DSRP-GA)**

18-21 novembre 2002
Bruxelles (Belgique)

**Le Processus du DSRP
au Burkina Faso**



Commission économique pour l'Afrique

Deuxième réunion du Groupe africain de réflexion sur le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-GA)

18-21 novembre 2002
Bruxelles (Belgique)

Le Processus du DSRP au Burkina Faso

Par

Koudougou Benoit
Economiste de développement

Ce document expose l'opinion des auteurs et ne reflète pas nécessairement le point de vue de la Commission économique pour l'Afrique ou de ses employés.

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS iii

<u>1. RESUME</u>	1
<u>1.1.LES ACQUIS</u>	1
<u>1.2.RECOMMANDATIONS</u>	1
<u>1.2.1. L'appropriation et la participation</u>	1
<u>1.2.2. Le rôle des partenaires au développement</u>	2
<u>1.2.3. La phase de mise en œuvre et de suivi du DSRP</u>	2
<u>2. INTRODUCTION</u>	3
<u>3. ELEMENTS D'APPROCHE METHODOLOGIQUE</u>	4
<u>4. LE CONTENU DU DSRP DU BURKINA FASO</u>	4
<u>4.1.LE DIAGNOSTIC ET L'ANALYSE DE LA PAUVRETE</u>	4
<u>4.2.L' ARTICULATION AU CADRE MACROECONOMIQUE</u>	7
<u>4.3.LES ACQUIS ET LES INSUFFISANCES</u>	10
<u>4.3.1. Les acquis</u>	10
<u>4.3.2. Les insuffisances</u>	11
<u>5. LE PROCESSUS DSRP AU BURKINA FASO</u>	11
<u>5.1. LA PRATIQUE TRADITIONNELLE DU DIALOGUE SOCIAL DANS LA FORMULATION DU DSRP</u>	11
<u>5.2. LE DISPOSITIF DE COORDINATION ET DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP</u>	13
<u>5.2.1. La mise en place d'un dispositif institutionnel de suivi</u>	13
<u>5.2.2. La mobilisation et l'allocation des ressources PTTE</u>	14
<u>5.2.3. Les instruments de suivi</u>	15
<u>5.3.LES ACQUIS ET LES INSUFFISANCES</u>	16
<u>5.3.1. Au plan du processus de formulation</u>	16
<u>5.3.1.1. Les acquis</u>	16
<u>5.3.1.2. Les insuffisances</u>	16
<u>5.3.2. Au plan de la mise en œuvre du suivi</u>	17
<u>5.3.2.1. Les acquis</u>	17
<u>5.3.2.2. Les insuffisances</u>	18
<u>6. LE PROCESSUS DSRP ET LES FINANCES PUBLIQUES</u>	19
<u>6.1. CADRE DES DEPENSES A MOYEN TERME</u>	19
<u>6.2. LA REVUE DES DEPENSES PUBLIQUES</u>	20
<u>6.3. LE PLAN DE RENFORCEMENT DE LA GESTION BUDGETAIRE</u>	20

<u>7. LE PROCESSUS DSRP ET LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT</u>	20
<u>7.1.LES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS</u>	20
<u>7.2.LES AUTRES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT</u>	21
<u>8. LE PROCESSUS DSRP ET L'ACCROISSEMENT DES CAPACITES</u>	23
<u>8.1.AU SEIN DE L'ADMINISTRATION</u>	23
<u>8.2.AU SEIN DE LA SOCIETE CIVILE</u>	23
<u>9. LES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	24
<u>9.1.LES ACQUIS</u>	25
<u>9.2.LES RECOMMANDATIONS</u>	25
<u>9.2.1. <i>L'appropriation et la participation</i></u>	25
<u>9.2.2. <i>Le rôle des partenaires au développement</i></u>	26
<u>9.2.3. <i>La phase de mise en œuvre et de suivi du DSRP</i></u>	26
<u>10. ANNEXES</u>	27

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

BADEA	: Banque Arabe pour le Développement de l'Afrique
BM	: Banque Mondiale
CASRP	: Crédit d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
CCTP	: Cadre de Concertation Technique Provinciale
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEA	: Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CES	: Conseil Economique et Social
CFAA (sigle en anglais)	: Evaluation de l'obligation de rendre compte de la gestion des finances publiques et des pratiques de la comptabilité privée
CNCS	: Conseil National de la Coordination Statistique
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DCEI	: Direction de la Coordination et de l'Evaluation des Investissements
DEP	: Direction des Etudes et de la Planification
DGEP	: Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DREP	: Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
FRPC	: Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
IBW	: Institutions de Bretton Woods
IDA	: Association Internationale de Développement
LIPDHD	: Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable
LPDRD	: Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MBDHP	: Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
OEFP	: Observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
OMS	: Objectif Spécifique Mesurable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPDHD	: Observatoire de la Pauvreté et du Développement Humain Durable
OPEP	: Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	: Pays Pauvre Très Endetté
PRGB	: Plan de Renforcement de la Gestion des Dépenses Budgétaires
PTF	: Partenaire technique et financier
PV	: Procès Verbal
RDP	: Revue des Dépenses Publiques
STC – PDES	: Secrétariat Technique pour la Coordination des Programmes de Développement Economique et Social
VIH / SIDA	: Virus d'Immunodéficience Humaine / Syndrome de l'Immunodéficience Acquise.

1. Résumé

A la faveur de l'initiative PPTE, le Burkina s'est investi dans l'élaboration d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui a été adopté en juillet 2000. Le processus de formulation et de mise en œuvre dudit document est une expérience dont on peut distinguer les acquis et pour le renforcement duquel on peut formuler des recommandations.

1.1 Les acquis

1. Les autorités ont porté une attention accrue dans le recueil, le diagnostic et l'analyse des données de la pauvreté;
2. Le processus de formulation, de mise en œuvre et de suivi du DSRP a été un exercice globalement national et considéré comme tel par les partenaires au développement. De ce fait, un effort a été accompli pour qu'il soit internalisé par les différents acteurs. On note aussi, pour le pays, un niveau élevé d'engagement, d'appropriation et de leadership de ses stratégies de développement d'autant plus que l'engagement de la société civile s'est accru;
3. Le DSRP fournit un nouveau cadre de référence qui favorise une réallocation des dépenses publiques au profit des priorités de réduction de la pauvreté. De plus, il introduit des instruments de mise en œuvre pour améliorer la gestion du secteur public et la transparence des dépenses publiques (CDMT, revues des dépenses publiques, Plan de renforcement de la gestion des dépenses budgétaires, Plan national de bonne gouvernance, etc.).
4. Le DSRP du Burkina est accepté entièrement par les partenaires au développement comme cadre d'organisation de leurs programmes d'assistance. On note un accroissement considérable des efforts des donateurs en matière d'assistance technique et financière pour réduire la pauvreté. Dans le cadre de l'application des conclusions du test sur la nouvelle conditionnalité de l'aide, les donateurs de l'Union européenne mettent ensemble leurs ressources sous forme d'assistance budgétaire. Les Institutions de Bretton Woods (IBW) apportent une aide soutenue au DSRP du Burkina Faso à travers la FRPC et le CASRP;

1.2 Recommandations

1.2.1. L'appropriation et la participation

1. La mise en œuvre du plan de communication sera un facteur favorable à l'accroissement de l'appropriation au sein des ministères sectoriels. Il indiquera en outre le cadre de partenariat (administration – partenaires au développement – société civile – collectivités locales - organisations communautaires de base) sur le processus de mise en œuvre et de suivi du DSRP (qui impliquer et comment organiser la participation). De façon spécifique, pour assurer une meilleure participation de la société civile, il est important que les partenaires au développement apportent leur aide à son organisation, au renforcement de ses capacités techniques et de communication pour qu'elle puisse être un partenaire privilégié au processus DSRP. *Une large consultation en fonction des centres d'intérêts selon une démarche ascendante peut être envisagée :*

- *Débats de premier niveau regroupant des groupes sectoriels d'acteurs prenant en compte le genre, à l'échelle provinciale ;*
- *Débats de deuxième niveau regroupant l'ensemble des groupes d'acteurs à l'échelle régionale ;*
- *Débats de troisième niveau à l'échelle nationale.*

Cette dynamique pourrait être soutenue par :

- *L'utilisation de langues nationales ;*
- *L'appui de personnes ressources compétentes ;*
- *La médiatisation à travers des radios de proximité, surtout rurales.*

2. Au niveau des services *déconcentrés* il est suggéré de responsabiliser les Cadres de concertations techniques provinciaux (CCTP) comme structures de coordination et de suivi de la mise en œuvre du DSRP. En outre, il est important de renforcer en effectifs et compétences des Directions régionales de l'économie et de la planification qui jouent le rôle de rapporteurs des CCTP. Enfin, l'accélération du processus de décentralisation et de régionalisation du territoire serait un atout favorable pour développer des actions de proximité de lutte contre la pauvreté.

1.2.2 Le rôle des partenaires au développement

1. Il est suggéré que les partenaires au développement accroissent leur appui technique et financier pour développer le plan de communication;
2. Il serait également à recommander que les partenaires au développement tendent rapidement vers l'aide budgétaire pour faciliter la planification budgétaire de l'ensemble des actions de lutte contre la pauvreté. Les efforts entrepris par le Gouvernement dans le cadre du PRGB sont des atouts pour de tels appuis budgétaires;
3. Poursuivre la négociation en vue d'obtenir la participation à l'initiative d'un certain nombre de créanciers qui exigent le règlement intégral des créances ou qui refusent d'accorder des traitements comparables à ceux des membres du Club de Paris;

1.2.3 La phase de mise en œuvre et de suivi du DSRP

L'effort devra être poursuivi pour actualiser les indicateurs d'impact et de résultat et notamment prendre en compte un certain nombre de secteurs et domaines qui ne sont pas encore retenus comme défis de développement (environnement, emploi, genre, VIH/SIDA, etc.).

2. Introduction

La réunion annuelle de la Banque mondiale (BM) et du Fonds monétaire international (FMI), tenue en Septembre 1999, a décidé que l'initiative d'allègement de la dette des Pays pauvres très endettés (PPTE renforcée) et les opérations de prêts futurs de la Banque mondiale (IDA) et du FMI (Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance- FRPC) seraient conditionnées par l'élaboration d'une stratégie participative de réduction de la pauvreté. Les stratégies de réduction de la pauvreté devraient être élaborées par les gouvernements des PPTE en collaboration avec la société civile, notamment les populations pauvres, et présentées sous forme de Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) ou encore Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

Les Conseils de la BM et du FMI avaient également reconnu que ce processus participatif exigerait beaucoup de temps et de ressources. C'est pourquoi, ils ont décidé que le pays admis à bénéficier de l'Initiative PPTE pourrait atteindre le point de décision sur la base d'un DSRP intérimaire. Ce document devra, à moyen terme, définir un ensemble d'objectifs à atteindre et de stratégies à mettre en œuvre pour la réduction de la pauvreté, en attendant la finalisation d'un DSRP complet.

Le Burkina Faso a été déclaré éligible à l'Initiative PPTE en Septembre 1997. Cette éligibilité s'est basée sur le ratio: valeur actualisée de la dette rapportée aux exportations de 250%. Le point d'exécution de cette initiative de base, fixé en avril 2000, a été retardé, le pays ayant choisi de profiter des dispositions de l'initiative renforcée. A cet effet, il a fourni de nombreux efforts en matière de restructurations économiques. La bonne qualité de son CSLP (soumis aux conseils d'administration de la BM le 30 juin et du FMI le 10 juillet 2000) ainsi que les résultats macroéconomiques satisfaisants lui ont permis de bénéficier de leur accord pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative renforcée en décembre 2001. L'application de ces décisions devraient se traduire, sur la période 2000-2017, par la libération de ressources d'un montant de 700 millions de dollars E.U. (soit 490 milliards FCFA environ) qui seront affectés à la couverture des besoins prioritaires du pays en matière de développement social notamment (éducation et santé de base, pistes rurales, eau potable, emploi, genre).

Cependant, étant donné la détérioration des revenus d'exportation en fin 2000 par rapport aux calculs effectués lors de l'accession au point de décision (juin /juillet 2000), les Conseils d'administration de la BM et du FMI, en décembre 2001 et sur demande du Gouvernement burkinabè, ont décidé de reporter l'atteinte du point d'achèvement à avril 2002 ; ce qui permettra, en calculant le niveau de dette soutenable, d'utiliser l'année 2001 comme année de base.

Par ailleurs, le processus de développement du DSRP est extrêmement difficile. Pour plusieurs pays en Afrique, l'expérience, les institutions et les capacités font défaut. La courbe d'apprentissage du DSRP pour la plupart des pays du continent sera probablement raide. Cela voudrait dire que les DSRP des pays africains seront du type « apprendre en faisant » pour encore un bout de temps.

Prenant en compte ces considérations, et sur la base de consultations des Etats membres, la Commission économique pour l'Afrique a mis en place un groupe africain de réflexion sur le DSRP (DSRP-GA). Le groupe africain de réflexion sur le DSRP est un forum pour que les pays africains échangent des informations et discutent de questions importantes sur le processus du DSRP. La première rencontre a eu lieu du 5 au 6 novembre 2001.

En préparation de la seconde rencontre du groupe africain de réflexion sur le DSRP en novembre 2002, la CEA a entrepris l'élaboration par des consultants de documents de base dans un certain nombre de pays africains présentement engagés dans le processus DSRP. L'analyse critique de l'expérience DSRP du Burkina Faso entre dans ce cadre. Les aspects suivants sont abordés :

- Le contenu du DSRP du Burkina Faso
- Le processus DSRP au Burkina Faso
- Le processus DSRP et les finances publiques
- Le processus DSRP et les partenaires au développement
- Le processus DSRP et l'accroissement des capacités
- Les principales conclusions et recommandations

3. Eléments d'approche méthodologique

L'étude est conduite en quatre phases principales :

La première phase a consisté à recueillir auprès des structures techniques du MEF en charge du pilotage du processus, une narration écrite de l'expérience vécue touchant principalement aux thèmes ciblés par les TdR. Monsieur Bambara Daniel, Directeur de la DCEI a été mis à contribution dans cette phase narrative. Parallèlement, une recherche documentaire a été entreprise.

La deuxième phase a porté sur l'analyse critique de la synthèse narrative produite, faisant intervenir les interlocuteurs suivants :

- Le narrateur lui-même, au titre de l'administration
- La FENOP et le MBDHP, au titre de la société civile
- L'Union européenne, la Coopération néerlandaise au titre des partenaires au développement

Cette phase a nécessité plusieurs séances d'accompagnement à l'autocritique en particulier avec l'administration et de réorganisation du texte pour lui donner un caractère pédagogique.

La troisième phase a consisté en l'analyse croisée des différents entretiens critiques et des données documentaires en vue de la formulation d'un rapport provisoire.

La quatrième phase finalise le rapport en intégrant les observations de la CEA et tous éléments complémentaires.

4. Le contenu du DSRP du Burkina Faso

4.1 Le diagnostic et l'analyse de la pauvreté

Le Gouvernement burkinabè, avec l'appui des partenaires au développement, a réalisé plusieurs enquêtes dans le but d'améliorer la production statistique en quantité et en qualité, notamment pour mesurer l'évolution de la pauvreté et le suivi des conditions de vie des ménages. Ainsi, entre 1985 et 1998, on peut citer la réalisation de deux recensements généraux

de la population et de l'habitation (RGPH), de deux enquêtes démographiques et de santé (EDS), de deux enquêtes prioritaires (EP I et EP II), de l'enquête à indicateurs multiples (EIM). Au cours de la décennie 90, le pays a donc pu accumuler un capital significatif de productions statistiques qui a constitué un préacquis important pour la formulation de son DSRP.

Les deux enquêtes prioritaires, de par leur contenu et importance (8.700 et 8.500 ménages en 1994 et 1998 répartis sur tout le territoire national en 435 et 425 zones de dénombrement), ont permis d'affiner le diagnostic de la pauvreté et de mesurer sa dynamique. L'information a en effet porté sur :

- L'identification du ménage et du chef de ménage;
- La composition démographique des membres permanents du ménage;
- La santé;
- L'éducation;
- L'alphabétisation et la migration pour les personnes âgées de plus de 10 ans;
- L'emploi;
- La qualité du logement et son équipement ainsi que sur le confort du logement (source d'eau et d'énergie);
- Le bétail et l'exploitation agricole du ménage;
- Les entreprises et les activités non agricoles du ménage;
- L'accès aux services de base (école primaire et secondaire, centre de santé, marché et point d'eau potable);
- Les dépenses du ménage (éducation et santé; alimentaires; et produits non alimentaires)
- Le revenu du ménage (tiré de l'agriculture; de l'exploitation d'entreprises non agricoles; salaires et revenus non agricoles; transferts; versements et autres revenus);
- Les avoirs du ménage (biens possédés);
- L'anthropométrie (mesure directe de taille et de poids des enfants âgés de 6 mois à 59 mois).

Pour l'EP I, les données ont été recueillies en respectant globalement les cinq zones agroécologiques du pays. Pour l'EP II, les informations ont été collectées en tenant plus compte du découpage du pays en dix (10) régions économiques, mais selon la localisation du ménage en milieu urbain ou rural.

Deux concepts fondamentaux ont été retenus dans le cadre de l'analyse des données :

- * Le ménage : "Le ménage est l'unité socioéconomique de base au sein de laquelle les membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité d'une seule personne appelée chef de ménage" INSD, 1998.
- * Le groupe socioéconomique: il se définit essentiellement par l'activité principale du chef de ménage. Les groupes suivants ont été retenus : salariés du public; salariés du privé structuré; indépendants ou employeurs non agricoles; aides

familiaux bénévoles et apprentis; agriculteurs de coton; agriculteurs vivriers; chefs de ménages inactifs ; salariés du privé non structuré; chômeurs.

D'autres enquêtes plus participatives sur les perceptions des dimensions du bien-être , de la pauvreté et sur l'accessibilité aux services sociaux de base ont été également réalisées en juillet 1998 (avec l'appui du PNUD). Enfin, dans le cadre du Projet dimensions sociales de l'ajustement financé par la BAD, d'autres études thématiques complémentaires ont été réalisées pour mieux expliciter les liens entre éducation et pauvreté, santé et pauvreté, genre et pauvreté, emploi – formation professionnelle et pauvreté, marché du travail – emploi et pauvreté.

La réalisation de l'EP I et II a permis d'élaborer un profil de pauvreté par le biais d'indicateurs de revenus, de dépenses, de satisfaction des besoins et d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, logement, eau potable, assainissement). La démarche méthodologique du profil de pauvreté inclue la détermination d'un seuil absolu de pauvreté, le ciblage des pauvres par région et par groupes socioéconomiques, le calcul d'indicateurs de pauvreté et l'analyse des déterminants de la pauvreté.

Ainsi, sur la base du seuil absolu national de pauvreté (niveau minimum de dépenses nécessaires pour permettre à un individu de subsister), l'étendue de la pauvreté (nombre de personnes située en-dessous du seuil), la profondeur de la pauvreté (coût moyen par tête de l'éradication totale de la pauvreté) et la sévérité de la pauvreté (éloignement moyen des pauvres du seuil de pauvreté – indicateur de vulnérabilité) on été mesurées.

Tableau 1 : Indices de pauvreté selon le milieu de résidence

	1994	1998	Evolution
Incidence			
Urbain	10,4	16,5	+ 5
Rural	51,0	51,0	-
National	44,5	45,3	+ 0,8
Profondeur			
Urbain	2,5	4,0	+1,5
Rural	16,1	15,7	-0,4
National	13,9	13,7	-0,2
Sévérité			
Urbain	0,9	1,5	
Rural	7,0	6,8	
National	6,0	5,9	
Contribution			
Urbain	3,8	6,1	+2,3
Rural	96,2	93,9	-2,3
National	100	100	-

Source : Analyse de la pauvreté au Burkina Faso, INSD, 1999

Concernant les déterminants de la pauvreté, ils ont été appréhendés à travers l'analyse des sources de revenus, l'analyse des caractéristiques sociodémographiques et des caractéristiques socioéconomiques des ménages, et notamment les possibilités d'accès aux services sociaux de base (éducation, formation professionnelle, santé, habitat – logement et assainissement, eau potable). L'analyse de ces déterminants a montré qu'en dépit des performances macroéconomiques obtenues au cours de la période 1995-98, le déficit social persiste, la pauvreté demeure un phénomène essentiellement rural et 3 pauvres sur 4 sont des agriculteurs vivriers. L'incidence de la pauvreté passe de 44,5% en 1994 à 45,3% en 1998.

Par ailleurs, le Gouvernement a organisé des assises nationales au cours de la période 1990-98 pour engager des réflexions en vue de (i) déceler les insuffisances et les contraintes structurelles de l'économie et définir une stratégie nouvelle de développement ; (ii) analyser la pertinence des stratégies en cours et fixer les ajustements nécessaires pour tirer meilleur parti de la dévaluation du FCFA ; (iii) chercher les voies et moyens pour dynamiser et mieux rationaliser l'exécution des projets de développement afin d'accroître leur capacité contributive à la relance de l'économie ; (iv) initier un processus d'élaboration de budgets – programmes notamment en faveur des ministères sociaux pour permettre un dialogue de politiques et de choix budgétaires et la mise en place d'un mécanisme d'allocation des ressources touchant les structures décentralisées.

4.2 L'articulation au cadre macroéconomique

Le DSRP du Burkina a été précédé par plusieurs documents stratégiques, notamment la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (1995-2005), adoptée par les partenaires au développement du Burkina à la Table Ronde de Genève en 1995, et qui est le cadre conceptuel du DSRP. La finalité d'une telle lettre est de centrer désormais la stratégie de développement du pays sur le concept de sécurité humaine permettant à chaque burkinabè d'accéder à :

- La sécurité économique liée à l'accès à l'éducation, la formation professionnelle et à un emploi rémunérateur;
- La sécurité sanitaire liée à l'accès à moindre coût à des soins médicaux aussi bien préventifs que curatifs;
- La sécurité alimentaire liée à l'accès à une alimentation de base y compris l'eau potable;
- La sécurité environnementale liée à la préservation d'un environnement sain;
- La sécurité individuelle et politique liée à la mise en valeur des principes vertueux de bonne gestion de la cité.

Quatre grandes orientations en sont dérivées :

- renforcer les actions visant à réduire l'état de pauvreté et de vulnérabilité des populations ainsi que les disparités ;
- poursuivre les politiques macroéconomiques de qualité en vue de réaliser une croissance forte, durable et mieux répartie ;
- accélérer et renforcer le processus de décentralisation et les actions de modernisation de l'administration publique ;
- réussir l'insertion du pays dans le processus de mondialisation et d'intégration régionale.

Bon nombre de stratégies sectorielles avaient été également élaborées telles que le Plan décennal de développement de l'éducation de base, le Plan stratégique opérationnel de l'agriculture et de l'élevage, le Plan d'action national pour l'environnement, s'inscrivant dans la logique des priorités nationales, *etc.* Elles ont servi de point d'articulation à l'élaboration du DSRP. Aussi ce document ne se substitue pas aux stratégies sectorielles existantes ou en cours de finalisation. Il influence par contre, les *objectifs* et le choix des indicateurs de suivi des programmes et plans d'actions sectoriels. Il sert dès lors de direction :

- A la politique de développement du système éducatif à l'horizon 2010 (ou encore le Plan décennal de développement de l'éducation de base);
- Au Plan national de développement sanitaire, en particulier à la Lettre du Gouvernement relative au développement du secteur de santé primaire;
- Au volet national de la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (horizon 2025);
- Au Programme national de développement rural décentralisé axé sur la Lettre de politique de développement rural décentralisé (LPDRD).

Le DSRP du Burkina Faso se fixe quatre axes stratégiques :

- Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité ;
- Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base ;
- Axe 3 : Elargir les opportunités *d'emplois* et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres ;
- Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance.

La démarche d'articulation au cadre macroéconomique comporte :

- La traduction des quatre axes stratégiques de la stratégie de réduction de la pauvreté en objectifs spécifiques mesurables (OSM) et en actions prioritaires;
- La réalisation d'un état des lieux des actions des programmes sectoriels existants qui concourent à l'atteinte des OSM;
- La définition d'actions complémentaires pour permettre d'atteindre tous les OSM de la stratégie de réduction de la pauvreté aussi bien au plan économique, politique et institutionnel, au niveau central et décentralisé.

Ainsi le DSRP du Burkina Faso tente de réaliser une synergie des différentes stratégies sectorielles en vue de la création des conditions d'un développement humain durable. Pour ce faire, la stratégie retenue concilie des réformes économiques et structurelles avec des objectifs d'accroissement de revenus des pauvres et de transferts vers ces derniers :

D'une part une croissance plus ambitieuse est recherchée. Elle s'établit autour d'un taux moyen de 7% à 8%. Pour ce faire, le DSRP du Burkina Faso adopte une stratégie de renforcement de la dynamique de croissance enregistrée ces dernières années, à travers :

- Le développement plus poussé du capital humain ;
- La dynamisation du secteur privé comme moteur du développement ;
- La création d'un cadre macroéconomique favorable (infrastructures, réformes structurelles, bonne gouvernance, démocratie).
- D'autre part, une équité plus poussée que par le passé est privilégiée dans la répartition des fruits de la croissance pour offrir un meilleur cadre d'épanouissement social aux populations, surtout les pauvres :
- L'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable et habitat...);
- La création, la diversification des sources de revenus et des emplois surtout au niveau rural ;

- La sécurisation économique des plus pauvres, agriculteurs vivriers notamment.

L'expérience en cours dans la mise en œuvre du DSRP donne en effet à observer l'orientation des investissements (infrastructures éducatives et sanitaires) dans les zones défavorisées du Nord et de l'Est du Burkina Faso.

Pour ce qui concerne spécifiquement les réformes macroéconomiques et structurelles clés, leur impact social doit être relativisé au vu de l'expérience connue des politiques d'ajustements structurels. Le DSRP du Burkina Faso reste muet sur le type de libéralisation économique et de réforme du cadre juridique compatibles avec la réduction de la pauvreté.

Enfin, le recours à divers instruments de politique budgétaires (revue des dépenses publiques, Plan de renforcement de la gestion des dépenses budgétaires, Cadre de dépenses à moyen terme) et de politiques sectorielles pour amener les populations burkinabè à prendre une part plus active dans le développement et à réduire les inégalités, est également envisagé.

Finalement le DSRP du Burkina Faso se présente comme un cadre d'orientation de référence à toute action de développement dans le pays.

Un domaine spécifique tel que le genre est traité dans le DSRP comme un thème transversal à l'ensemble des programmes sectoriels. Des stratégies et activités ont été retenues en vue (i) d'accroître le taux de scolarisation des filles et d'alphabétisation des femmes pour réduire les inégalités, (ii) de renforcer les activités en matière de santé de la reproduction, (iii) d'améliorer le taux d'accès des femmes et jeunes filles au crédit. Egalement, il est prévu, dans le cadre de la relecture de la loi portant réorganisation agraire et foncière (RAF), l'élaboration d'un plan foncier rural qui intégrera les préoccupations d'accès des femmes à la terre. *De façon plus globale, l'environnement est intégré au DSRP comme un grand thème d'une réflexion en cours.*

Mais, en ce qui concerne le VIH/SIDA, même si le DSRP retient des activités de lutte contre la pandémie, il n'est pas appréhendé comme un défi important de développement. Les impacts du sida sur les objectifs de croissance économique ne sont pas analysés et des stratégies efficaces ne sont pas proposées. *En réalité, au moment où s'élaborait le DSRP, le sida n'était pas perçu comme une contrainte majeure au développement, ni par les autorités nationales du Burkina Faso, ni par les institutions partenaires, notamment la Banque Mondiale. Toutefois, l'élaboration récente d'un document Cadre stratégique de lutte contre le sida témoigne de la prise de conscience par les gouvernants de la pandémie comme défi de développement.*

Sur le plan de financement des activités, le DSRP mentionne uniquement les financements issus de la remise de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE, alors qu'il est censé guider le cadrage budgétaire national. Cette approche volontariste qui porte sur le chiffrage des coûts additionnels des mesures de lutte contre la pauvreté a pour souci de réduire rapidement le niveau de déficit social pour les secteurs retenus par le Gouvernement comme prioritaires, étant entendu que les stratégies sectorielles négociées avec les partenaires au développement sont déjà des programmes opérationnels.

- Pour l'Axe 1 qui porte sur l'accélération de la croissance fondée sur l'équité, les coûts additionnels liés à la mise en œuvre des réformes nécessaires concernent la baisse de la fiscalité et le coût de restructuration des entreprises publiques (privatisations, liquidations);

- Au niveau de l'Axe 2, relatif à l'offre de services publics, les actions prioritaires concernent les secteurs de l'éducation de base, de la santé et de l'eau potable. En matière d'éducation, le Gouvernement a adopté un Plan décennal de développement de l'éducation de base (1999-2009). Cet outil a été complété par un programme quinquennal chiffré dont le coût est de 150,841 milliards de FCFA. La mise à disposition de ressources additionnelles issues de ressources PPTE est de nature à favoriser l'élargissement des programmes en cours et la réalisation plus rapide de l'ensemble des objectifs. En effet, certaines actions avaient été différées en raison des contraintes de financement. Aussi, une part importante des ressources PPTE (environ 50% par an) est prévue d'être affectée à ce secteur et viendra comme un financement additionnel.

Pour le secteur de la santé, la disponibilité des ressources PPTE offre une opportunité pour le Gouvernement de renforcer sa stratégie d'intervention, notamment pour les soins de santé primaires, la lutte contre les carences en micronutriments, les IST et le VIH/SIDA. Pour le VIH/SIDA, quelques actions prioritaires à financer par les ressources PPTE (promotion des capacités de diagnostic et de traitement des affections opportunistes des malades dans les formations périphériques, services de conseils et dépistage) viennent accélérer l'atteinte des objectifs du Programme multisectoriel de lutte contre le sida (PMLS). Environ 35 à 40% des ressources PPTE sont prévues pour les actions additionnelles de certains programmes de santé non financées par ailleurs et dont la prise en charge assurera une meilleure et rapide couverture des besoins sanitaires de la population.

En matière d'eau potable, les ressources PPTE viendront comme des financements complémentaires aux programmes d'adduction d'eau potable. Dans les villes, les extensions concerneront en priorité les quartiers défavorisés des zones périurbaines qui regroupent les populations les plus pauvres.

- Pour ce qui concerne l'Axe 3 relatif à l'élargissement des opportunités d'activités génératrices de revenus et d'auto emploi, environ 10 à 15 % des ressources PPTE seront destinées à la prise en charge des actions prioritaires ciblées notamment sur le renforcement des systèmes financiers décentralisés, des pistes rurales et des infrastructures économiques (ouvrages d'hydrauliques agricoles et pastoraux)
- Pour l'axe 4, les financements sont déjà prévus dans le Plan national de bonne gouvernance.

4.3 Les acquis et les insuffisances

4.3.1. Les acquis

- Une meilleure connaissance du profil de la pauvreté à travers :
 - Des enquêtes prioritaires et de perception fournissant de données désagrégées selon le genre, par région, et pour distinguer les pauvres des non pauvres.
 - L'analyse de la dynamique de la pauvreté (études thématiques complémentaires), des causes de la pauvreté (pour la prise de décision) grâce à une formation appropriée des ressources nationales (appui technique de la Banque mondiale, de la BAD et du PNUD) ;

- La détermination des seuils absolus de pauvreté (41099 FCFA en 1994 et 72690 FCFA en 1998) aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural sur la base d'une méthodologie combinant la prise en compte des normes nutritionnelles et des dépenses non alimentaires dans les dépenses totales des ménages les plus *démunis* (le besoin calorique journalier d'un adulte a été estimé à 2283 calories).

- Le souci d'une cohérence d'ensemble.

Ce qui paraît être un signe distinctif, c'est que le DSRP prolonge de façon cohérente la LIPDHD par la définition d'axes stratégiques appropriés, lesquels intègrent dans un même cadre de référence des objectifs macroéconomiques, des stratégies sectorielles, des mesures de réformes économiques, institutionnelles et politiques, tout en prenant en compte l'urgence des actions prioritaires de réduction de la pauvreté. Ce souci de rechercher la cohérence entre le cadre macroéconomique pour une même finalité est l'innovation majeure du DSRP. En effet, il exprime le changement d'une volonté politique forte de relier les objectifs macroéconomiques de croissance aux objectifs de réduction de la pauvreté.

4.3.2. *Les insuffisances*

- La logique dichotomique du plan de financement

Le plan de financement du DSRP ne prend en compte que les coûts additionnels des actions prioritaires par les ressources PPTE. Certains observateurs voient en cette approche une certaine dichotomie en ce sens que les financements ne sont alloués qu'à quelques secteurs et actions spécifiques du DSRP. Le souci des autorités d'utiliser le DSRP et ses ressources pour réduire rapidement le niveau de déficit social au travers des secteurs retenus comme prioritaires en est sans doute l'explication mais non la justification.

- L'absence d'un plan d'action global pro-pauvres

Le DSRP ne définit pas des objectifs sectoriels quantitatifs et des indicateurs d'impact pour certains secteurs tels que l'environnement, l'emploi et le VIH/SIDA en tant que défis de lutte contre la pauvreté et de développement. Un plan d'action spécifique du DSRP n'est pas élaboré, ce qui ne favorise pas une synergie d'ensemble des stratégies sectorielles.

5. Le processus DSRP au Burkina Faso

5.1 La pratique traditionnelle du dialogue social dans la formulation du DSRP

L'élaboration du DSRP a été fortement guidée par les principes fondamentaux énoncés dans la LIPDHD et qui sont les suivants :

- La recherche du maximum d'impact des dépenses publiques sur les principaux indicateurs sociaux;
- La promotion de l'équité et de l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et les sexes, sans restriction de libertés publiques et civiques;

- La participation des populations et de la société civile dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement;
- la transparence des procédures et outils de gestion des ressources publiques.

Au plan de la participation en particulier, le Burkina Faso jouit d'un pré acquis important. Différentes initiatives (mouvement associatif et coopératif important, organisation de nombreux assises et forums nationaux sur les grandes questions de développement notamment sur le rôle et les missions de l'Etat, la santé, l'éducation, la justice, la décentralisation, etc.), ont fini par faire de ce concept une tradition populaire. La formulation du DSRP a bénéficié plus ou moins de cette tradition. Quatre *niveaux* de dialogue ont pu être réalisés dès le démarrage du processus en novembre 1999.

i) Au sein de l'Administration : Ce dialogue a commencé par une information du Gouvernement par le Ministère de l'économie et des finances (MEF) en charge du processus. Les ministères techniques ont été sensibilisés sur l'importance du DSRP et sollicités pour contribuer à la réflexion. Un Comité interministériel composé des directeurs des études et de la planification (DEP), a été constitué et placé sous la tutelle du MEF. Ce comité, structuré en quatre (4) groupes thématiques (amélioration de la sphère économique des pauvres, développement des ressources humaines, Gestion des ressources naturelles, Meilleure gouvernance et coordination de l'aide) a d'abord eu la charge de réfléchir et de produire des éléments de stratégie, en capitalisant les données statistiques existantes (enquêtes prioritaires 1 et 2 etc.). Les différents documents thématiques ont fait l'objet de réunions techniques au sein de l'administration publique, aboutissant à la synthèse d'un document de base. Le comité a ensuite travaillé sur l'amélioration du document de base en intégrant les enrichissements apportés au fur et à mesure de la progression du dialogue social.

ii) Avec les partenaires au développement : Trois réunions ont été organisées. La première réunion élargie aux membres du Gouvernement s'est tenue le 15 février 2000 et a permis de donner des informations aux partenaires sur le processus et de présenter quelques éléments de la réflexion en cours. La deuxième réunion tenue le 28 février 2000 a été l'occasion de recueillir les commentaires de certains partenaires sur le document de base. La troisième réunion tenue le 19 mai 2000 s'est penchée sur la version finale du DSRP et enregistré les propositions d'amendements de certains partenaires .

iii) Avec la Société Civile et les autres acteurs de terrain : Deux ateliers régionaux ont été organisés à Ouahigouya (Nord du pays) et à Bobo-Dioulasso (Ouest du pays) respectivement le 23 février et le 3 mars 2000. Ces ateliers régionaux étaient en fait des ateliers nationaux qui ont regroupé les différentes composantes de la société civile à travers le pays. Ils avaient pour objectifs d'informer les représentants de la société civile, des administrations déconcentrées, du secteur privé et des groupements de producteurs sur les résultats de l'enquête prioritaire II et recueillir leurs avis et contributions pour l'amélioration du document de base élaboré par le Comité interministériel. De très nombreux responsables d'associations représentant un large échantillon de la population burkinabè ont ainsi eu l'opportunité d'énoncer ce qu'ils considèrent comme priorité dans la lutte contre la pauvreté et de contribuer à la recherche de solutions. (*cf.* liste de participants aux ateliers)

iv) Avec les institutions représentatives du peuple : Le DSRP a fait l'objet d'une présentation par le Ministre de l'Economie et des Finances devant les deux chambres du parlement (Assemblée nationale et Chambre des représentants) et le Conseil économique et social (CES) avant sa transmission officielle aux institutions financières internationales (le 30 juin et 10 juillet 2000 respectivement aux Conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI). Les représentants du peuple et de la société civile qui siègent dans ces institutions ont approuvé de manière quasi unanime les choix et les priorités dégagés dans le DSRP.

La formulation du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) du Burkina Faso a ainsi fait l'effort d'être un processus national participatif et interactif.

5.2 Le dispositif de coordination et de suivi de la mise en œuvre du DSRP

5.2.1 La mise en place d'un dispositif institutionnel de suivi

Par décision prise en Conseil des ministres le 23 mars 2001, un cadre institutionnel de suivi du DSRP est mis en place avec un retard d'un an. Il comporte trois niveaux :

- Un niveau décisionnel : le Comité ministériel de supervision du DSRP présidé par le Premier Ministre, chargé de contrôler et d'apprécier l'exécution globale de la stratégie, et de trouver des solutions aux problèmes y afférents.

Le Ministre des finances et du budget reçoit délégation pour organiser, au moins une fois par trimestre, la diffusion des rapports et la concertation périodique avec les bailleurs de fonds.

- Un niveau technique : le Comité technique interministériel de suivi du DSRP présidé par le Secrétaire général du Ministère des finances et du budget, regroupe l'ensemble des Secrétaires généraux des départements ministériels et les responsables des structures impliquées dans la mise en œuvre du DSRP. Cet organe technique est chargé du suivi et de la coordination de la mise en œuvre des plans d'action sectoriels du DSRP, de la cohérence des actions menées, de l'élaboration de rapports trimestriels sur la mise en œuvre du DSRP et de la préparation des dossiers des réunions du Comité ministériel de supervision. Les chefs de file des bailleurs de fonds sont admis aux travaux du Comité interministériel de suivi. L'information périodique de la société civile sur l'exécution des plans d'actions sectoriels du DSRP est organisée par le Président du Comité en relation avec les secrétaires généraux des départements ministériels concernés.

Les réalisations suivantes sont mentionnées :

- Ateliers de sensibilisation et d'information en avril 2001 ;
- Point sur l'exécution du DSRP aux membres du CES en avril 2001 ;
- Vidéo-conférences sur une série de thèmes sur la pauvreté en direction de la société civile, des collectivités locales, de l'Université et l'administration en avril 2001 ;
- Traduction du DSRP en 3 langues nationales et formation à l'intention des responsables locaux de trois provinces par RECIF-ONG en avril 2000;
- Ateliers régionaux dans le cadre du processus de révision du DSRP en juillet-août 2001 ;
- Un niveau opérationnel : ce sont des groupes sectoriels de suivi qui ont pour rôle d'impulser la mise en œuvre des plans d'actions et des réformes sectorielles. Ils sont présidés par les secrétaires généraux des départements ministériels et les responsables des structures. Ils se réunissent deux fois par trimestre et regroupent les services opérationnels des ministères (Directions des Etudes et de la Planification – DEP- et Directions centrales impliquées) et les structures du Ministère des Finances et du Budget intervenant dans les politiques sectorielles du Gouvernement. Les partenaires au développement sont admis aux travaux des groupes sectoriels de suivi selon leur domaine d'intervention. Il en est de même des acteurs de la société civile. Les textes

prévoient les groupes sectoriels suivants : Gestion budgétaire/Cadre macroéconomique; éducation de base; santé; compétitivité ; et bonne gouvernance. Il faut noter qu'un groupe sectoriel comme le développement rural qui est essentiel pour le Burkina Faso, n'avait pas été prévu. Cette erreur administrative a été vite corrigée.

5.2.2. La mobilisation et l'allocation des ressources PTTE

Dans le respect des engagements pris avec les Institutions de Bretton Woods et les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, le Gouvernement a procédé, en septembre 2000, à une répartition des ressources provenant de l'Initiative PPTE. Conformément à l'esprit du DSRP, il a été décidé de consacrer l'ensemble des ressources aux activités qui permettraient aux pauvres d'accéder aux services sociaux de base et à celles qui élargissent les opportunités d'emplois en milieu rural. Ainsi, en 2000, le secteur de l'éducation a reçu 40% des ressources mobilisées, le secteur de la santé en a reçu 35% et celui des infrastructures (pistes rurales, eau potable) 25%.

Le Gouvernement a également entrepris des démarches auprès des créanciers engagés dans l'Initiative PPTE pour assurer la mobilisation effective des ressources attendues en 2000. Cependant, à la date du 31 décembre 2000, sur un montant prévisionnel de 11,256 milliards de FCFA, environ 7,184 milliards ont été effectivement mobilisés. Ces retards se sont poursuivis en 2001.

Ainsi, au titre des créanciers multilatéraux, tous, à l'exception du Fonds de la CEDEAO, sont intervenus soit sous forme de rachat de dette (AID), de prise en charge du service de la dette (AID, FMI, FIDA), de rééchelonnement (BADEA) ou d'octroi de prêts concessionnels pour refinancement (OPEP).

S'agissant des créanciers bilatéraux, quatre (4) créanciers du Club de Paris (France, Italie, Espagne et Pays Bas) ont signé le 24 Octobre 2000, le Procès – Verbal (PV) de réduction et de réaménagement de la dette du Burkina.

Si pour ces créanciers il n'y a pas d'inquiétudes quant à leur participation à l'Initiative d'allègement de la dette, la situation est tout autre avec les créanciers bilatéraux non membres. En effet, les autorités éprouvent à ce jour des difficultés à obtenir de la part de certains créanciers bilatéraux des traitements comparables à ceux des membres du Club de Paris.

En tout état de cause, dans la mesure où les calculs sont faits sous l'hypothèse d'un traitement comparable, il demeure un risque que l'allègement obtenu dans sa forme actuelle ne puisse conduire à une réduction de la dette à des niveaux soutenables. Une telle situation pose du même coup des incertitudes de gestion du DSRP.

La situation des ressources attendues de l'initiative PPTE en fonction des bailleurs se présente ainsi dans le tableau ci – après :

En milliards FCFA

CREANCIERS	2000	2001	2002
Multilatéraux	10,388	24,178	22,321
AID*	4,025	8,911	9,114
FMI*	2,030	4,821	5,110
BAD/FAD	2,163	6,686	4,179

BADEA*	0,840	1,540	0,000
BOAD	0,266	0,765	0,910
FONDS CDEAO	0,021	0,000	0,504
BEI	0,504	0,840	1,188
FAGACE	0,000	0,000	0,000
FIDA	0,070	0,231	0,231
BID	0,000	0,384	0,000
FONDS OPEP**	0,469	0,000	1,085
Bilatéraux	0,868	1,027	2,163
Club de Paris*	0,623	0,690	0,567
Hors Club de Paris	0,245	0,337	1,596
TOTAL	11,256	25,205	24,484

Source : Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

* Créanciers dont les accords *sont* déjà signés et mis en vigueur

** Le Fonds OPEP dont l'accord est signé *mais* n'est pas mis en vigueur pour les années 2001 et 2002

Par ailleurs, dans le souci de sécuriser et de faciliter le suivi des décaissements des ressources issues de l'allègement de la dette, le gouvernement a opté pour la création d'un compte spécial au Trésor. Ce compte spécial, portant le N° 690.9 et intitulé "Fonds spécial pour la croissance et la pauvreté", est alimenté par les montants des remises de dettes une fois échues et peut aussi recevoir des appuis directs.

En outre, le Gouvernement a adopté une loi de finances rectificatives qui autorise l'affectation des ressources attendues selon le schéma ci-dessus. L'Assemblée nationale autorise par la même occasion le Ministre chargé des finances et du budget à procéder à la répartition des ressources attendues annuellement.

Enfin, des mesures spéciales ont été adoptées visant à accélérer les procédures d'utilisation des ressources et à assurer la transparence dans la gestion des finances publiques. Particulièrement, les procédures et les conditions de passation des marchés publics ont été assouplies. Une agence d'exécution (Faso Baara) pour la construction des infrastructures a été retenue.

5.2.3. Les instruments de suivi

Le Burkina Faso expérimente depuis 1997 une nouvelle démarche sur la conditionnalité de l'aide au développement. Cette démarche vise principalement à améliorer l'appropriation par le Gouvernement du processus de définition, de suivi et d'évaluation des politiques et à améliorer l'efficacité de l'aide pour tendre progressivement vers une aide budgétaire conjointe grâce à un suivi conjoint des programmes sur la base d'indicateurs de performance mesurables et préalablement identifiés dans les secteurs ou domaines prioritaires de l'éducation, la santé et des finances publiques. Cette expérience, achevée en juillet 2000, a permis de faire des propositions, aussi bien pour les méthodes d'évaluation et de suivi, que pour l'identification et la valorisation d'indicateurs de mise en œuvre et d'impact des politiques menées. Elle a permis de progresser dans la réflexion sur une méthode facilitant éventuellement l'établissement de liens entre le niveau des financements des différents axes de politiques et les valeurs atteintes par les indicateurs de résultats retenus. De façon générale, l'ensemble des conclusions et recommandations du test ont été utilisées pour améliorer les méthodes de préparation et de suivi du DSRP. L'expérience menée a permis de proposer, pour le DSRP, des indicateurs pour le suivi des stratégies définies pour les trois secteurs ou domaines prioritaires ci-dessus cités.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé, pour avoir une meilleure visibilité de l'impact de la mise œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, de poursuivre la consolidation des systèmes de suivi – évaluation existants. Ainsi, l'ensemble des actions de production d'information a fait l'objet d'un programme statistique minimum nécessaire au suivi – évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté. En outre, le Gouvernement est en train de mettre en place un *Observatoire de la Pauvreté et du Développement Humain Durable* (OPDHD) et un *Observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle* (OEFP), outils indispensables au suivi et à l'évaluation de la pauvreté. L'OPDHD est un observatoire de synthèse placé sous le pilotage du Conseil national de la coordination statistique (CNCS).

5.3 Les acquis et les insuffisances

5.3.1 Au plan du processus de formulation

5.3.1.1. Les acquis

Au total, on peut noter que la démarche adoptée par le Gouvernement pour assurer la participation des différents acteurs au processus du DSRP a produit les acquis suivants:

- L'initiative prise par le Gouvernement de proposer à débat un document de base
- L'acceptation du DSRP comme cadre de référence pour l'ensemble des interventions.
- La formalisation d'un cadre institutionnel de coordination et de pilotage technique du processus de validation du DSRP;
- L'effort de coordination entre acteurs internes et partenaires au développement;
- Le plaidoyer auprès des élus de l'importance de se doter d'un DSRP et de le défendre auprès des partenaires et groupes de pression;
- Le processus simultané de validation technique et politique;
- La mobilisation de la société civile: on a pu remarquer tout au long du processus du DSRP un engouement de la société civile à participer, à travers les ONG, les syndicats, les associations d'étudiants, les fédérations de producteurs, les organisations communautaires de base, etc. Cette motivation est guidée par le souci de voir leurs besoins et préoccupations reflétés dans les politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté. La grande lacune est que l'administration n'a pas fait l'effort de clarifier le cadre du dialogue, si bien que souvent on a l'impression qu'il est demandé aux acteurs de venir écouter sans bien connaître l'utilité de ces rencontres. Il appartient au Gouvernement et à la société civile de revoir la formule de la consultation pour créer davantage un climat de confiance et de collaboration.

5.3.1.2. Les insuffisances

- La difficulté de concilier la consultation d'un maximum d'acteurs et l'efficacité du processus sous contrainte de temps : le souci de bénéficier rapidement du maximum d'allègement de dette (PPTE renforcé) a guidé le processus d'élaboration du DSRP du Burkina. Il y avait donc un engouement pour finaliser rapidement le document et le soumettre aux Institutions de Bretton Woods.

Aussi, un grand nombre de cadres de l'administration centrale et déconcentrée ainsi que certains représentants de la société civile et du secteur privé n'ont pu être impliqués dans le processus du DSRP. Cette situation est préjudiciable à l'appropriation de la démarche et de ses résultats en terme de planification stratégique de lutte contre la pauvreté.

- L'implication des ministères sectoriels et de l'administration déconcentrée a été très limitée. En effet, la Direction des études et de la planification de chaque ministère était chargée de reformuler son plan sectoriel pour l'adapter à la structure du DSRP. Au niveau décentralisé, les directions régionales de chaque ministère sectoriel devaient dégager les préoccupations liées à la lutte contre la pauvreté afin qu'elles soient examinées et insérées dans la stratégie globale de réduction de la pauvreté. Finalement, seul un petit nombre de responsables de l'administration centrale a été fortement impliqué dans l'élaboration du DSRP. Les représentants des structures déconcentrées n'ont vraiment pas été responsabilisés pour jouer un rôle crucial à ce niveau.
- Le manque de préparation pédagogique de la société civile a limité sa participation. Les exposés et discussions ont été perçus comme trop techniques, si bien que beaucoup de représentants de la société civile et des organisations communautaires de base n'avaient pas le niveau requis pour contribuer efficacement aux débats et à la prise de décisions. D'autant plus que l'opportunité n'a pas été donnée à chaque catégorie d'acteurs (organisations *paysannes*, syndicats, associations de femmes, mouvement de défense des droits et des libertés etc...) de débattre à l'interne, d'enrichir et faciliter ainsi une meilleure maîtrise et appropriation du document. La langue de travail (français uniquement) a constitué une contrainte supplémentaire.
- L'impression forte que le dialogue social a privilégié la position des partenaires au développement. C'est du moins ce qu'indiquent les étapes successives prises dans la progression du dialogue autour du DSRP.
- L'absence d'un plan de communication vers le secteur public, privé et la société civile tout au long du processus de formulation du DSRP: l'absence d'un tel instrument a constitué une sérieuse lacune au niveau de la diffusion de l'information sur le DSRP, de l'implication des populations à la base, du choix des représentants de la société civile et du secteur privé à impliquer, et surtout au niveau du retour de l'information sur les résultats des consultations. Ce plan a été élaboré par la suite et doit être mis en œuvre en 2002 ;
- La limitation des indicateurs de progrès et d'impact aux seuls indicateurs de résultats retenus durant le test sur la reformulation de la conditionnalité de l'aide. Pour les autres secteurs tels que l'environnement, l'emploi et les domaines spécifiques tels que le genre et le VIH/SIDA, le DSRP reste vague.

5.3.2. *Au plan de la mise en œuvre du suivi*

5.3.2.1. *Les acquis*

- Quoique tardivement mis en place, les niveaux décisionnel et technique du cadre institutionnel de suivi du DSRP sont fonctionnels. Des rapports de mise en œuvre du DSRP ont été examinés avec la participation des bailleurs de fonds et de la société civile en septembre 2001 et juillet 2002. L'examen de ces rapports a suscité des critiques de la part des bailleurs de fonds.

C'est ainsi que :

- Le bilan de mise en œuvre élaboré par l'administration a été jugé partiel parce qu'il ne prenait en compte que les actions financées par les ressources PPTE ;
- Les capacités d'absorption des ministères bénéficiaires ont été estimées relativement faibles ;

- Les modalités de diffusion de l'information et de communication ont été jugées insuffisantes et peu efficaces.
- Des efforts importants ont été accomplis pour le suivi de la pauvreté. L'Observatoire sur la pauvreté a été créé. Des indicateurs d'inputs (indicateurs d'intrants et de processus) et d'outputs (indicateurs d'impact à court terme et de résultat à moyen et long termes) ont été sélectionnés. Mais il est encore très tôt pour évaluer la fonctionnalité de cet instrument.

5.3.2.2. *Les insuffisances*

- Des efforts ont été accomplis par les autorités pour mobiliser les fonds provenant de l'allègement de dette de l'Initiative PPTE renforcée. Cependant, il est intéressant d'indiquer que plusieurs créanciers ont fourni leurs contributions à l'allègement de la dette très tardivement, et d'autres n'ont toujours pas contribué. Cette situation est source de frustrations et d'inquiétudes pour les autorités qui ont dépensé beaucoup d'énergies dans les négociations et la mobilisation des fonds. Ces attitudes des bailleurs de fonds expliquent en grande partie la mise en place tardive du Cadre institutionnel de suivi du DSRP, les premières réalisations concrètes sur le terrain ayant débuté avec un retard d'une année (soit en début 2001).
- Les fonds PPTE sont annexés au budget national et transférés dans un compte spécial à partir duquel les décaissements sont effectués par les ministères dépensiers. Des relevés de comptes séparés montrent l'utilisation effective de ces fonds. Cette mesure a un grand avantage en ce sens qu'un solde de fin d'année peut être transféré pour l'année suivante, ce qui n'est pas permis dans le budget classique. En outre, il est plus facile et rapide de vérifier leur utilisation effective que sur le budget ordinaire. Ce faisant, le choix d'un compte spécial pose un certain nombre de problèmes de marginalisation de certains départements ministériels liés aux modalités de financement du DSRP. En effet, ceux qui bénéficient peu ou pas du tout des ressources PPTE ne se sentent pas très concernés par les activités de lutte contre la pauvreté. A contrario, les ministères qui reçoivent des ressources importantes sont amenés à considérer les activités financées par le PPTE comme leur seule contribution à la réduction de la pauvreté, délaissant plus ou moins le reste de leurs activités. Alors que ces ressources constituent à peine 5% du budget national, il est à craindre une absence de synergie entre les activités financées par ces ressources et les autres efforts de réduction de la pauvreté assurés par le concours des autres partenaires au développement. C'est pourquoi, il semble judicieux que ces ressources PPTE soient considérées comme des aides budgétaires, par conséquent à fondre dans le budget national.
- Le niveau opérationnel du dispositif de suivi du DSRP accuse quelques difficultés à réunir les groupes sectoriels et organiser les travaux, notamment en raison de la forte mobilité du personnel.
- Comme indiqué plus haut, en l'absence d'un plan de communication, il n'y a pas eu de retour de l'information sur la prise en compte des préoccupations des participants, et notamment sur les modalités d'implication de la société civile, des organisations communautaires de base et des partenaires au développement au suivi de la mise en œuvre du DSRP.
- D'autres problèmes majeurs résident dans le fait que les activités entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP ne sont pas retracées dans un programme d'action pour faciliter

une meilleure visibilité de la démarche globale de réduction de la pauvreté et mesurer les résultats attendus. Par ailleurs, les activités retenues pour être financées par les ressources PPTE ne sont souvent pas signalées aux responsables de l'administration déconcentrée qui ne savent pas lesquelles relèvent des fonds PPTE. En conséquence, il leur est très difficile de jouer un rôle dans la mise en œuvre et le suivi et d'assurer la transparence et l'implication des populations. C'est pourquoi, il est suggéré de responsabiliser une structure au niveau de chaque province (Cadre de Concertation Technique et Provincial - CCTP) afin de faciliter l'échange d'informations et la bonne exécution du DSRP.

6. Le processus DSRP et les finances publiques

6.1 Cadre des dépenses à moyen terme

Au niveau de la gestion des finances publiques, à partir de 1998, le Burkina Faso a adopté le budget-programme comme méthode d'élaboration du budget de l'Etat. L'objectif est d'amener l'administration publique à définir ses objectifs sur trois ans, à rationaliser ses choix et à hiérarchiser ses priorités sous contrainte budgétaire. Au regard des graves insuffisances constatées dans l'application de cet instrument (faible maîtrise technique, expression de besoins importants, etc.), de concert avec la Banque mondiale, le Gouvernement a adopté et élaboré le Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) comme instrument de mise en œuvre de la politique budgétaire en 2000.

Le CDMT exige que l'on fixe des priorités aussi bien concernant le choix des mesures gouvernementales que la répartition des dépenses publiques. L'établissement de priorités présuppose la reconnaissance de certaines contraintes budgétaires et une disposition à réaffecter des ressources des secteurs moins prioritaires vers ceux qui le sont davantage. Cette stratégie budgétaire précise en outre ce qui doit être fait, à qui il incombe de le faire, les moyens à mobiliser et les calendriers d'exécution.

L'utilisation du CDMT pour fixer clairement les priorités et préciser les moyens et les responsabilités pour les atteindre, devrait assurer non seulement une meilleure coordination et un suivi par le Gouvernement et la société civile, mais aussi permettre aux partenaires au développement d'apprécier les progrès et d'adapter leurs appuis en conséquence.

Cet outil a été revu en 2001 pour accroître l'efficience et l'efficacité des dépenses en prenant en compte les principaux objectifs suivants :

- La définition d'un cadre budgétaire cohérent et réaliste qui favorise la stabilité de l'environnement macroéconomique ;
- La définition sur une période de trois ans des perspectives en matière de ressources, de dépenses, de déficit et d'endettement ;
- La mise en place d'un système d'allocation des ressources cohérent avec les priorités stratégiques sectorielles et la stratégie de lutte contre la pauvreté ;

Des efforts sont accomplis par le Gouvernement pour utiliser le CDMT comme cadre de référence de la politique budgétaire et comme instrument de mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Ainsi, au titre de la préparation du budget 2003, en termes d'allocations sectorielles, une importance particulière est accordée aux secteurs sociaux dont les plus remarquables sont les infrastructures – transport – habitat (19%), agriculture – hydraulique – ressources halieutiques (14%), santé (12%), éducation de base (12%). Le volume global des crédits prévus pour ces quatre secteurs représente 57% de l'enveloppe globale des allocations sectorielles.

6.2 La revue des dépenses publiques

Le système de gestion des finances publiques est bâti sur un processus de revue des dépenses publiques (RDP). Il vise entre autres la détermination de l'impact des dépenses publiques et l'appréciation de leur efficacité. Plusieurs revues ont été réalisées dans les secteurs de la santé et de l'éducation de base, du développement rural et des infrastructures pour une évaluation du coût et de l'efficacité des dépenses dans l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté.

Au titre de l'année 2001, les parts du budget allouées aux secteurs de l'éducation et de la santé se sont élevées au-dessus des objectifs fixés dans le DSRP, respectivement de 15,9% du total des dépenses contre un objectif de 13,3% et 13,2% pour un objectif de 13,1%. Par ailleurs, des revues dans les secteurs du développement rural et des infrastructures, il était essentiellement attendu des recommandations pour l'élaboration du nouveau programme de travail du Comité de revue des dépenses publiques pour la période 2002 – 2004.

Une étude a été menée sur l'élaboration, l'exécution et le suivi du programme d'investissement public pour déceler les faiblesses et proposer des mesures pour accroître l'efficacité des investissements publics pour la croissance économique et la lutte contre la pauvreté. D'autres exercices de RDP sont prévus pour les secteurs de la justice et du commerce pour déceler également les faiblesses et proposer des mesures pour accroître l'efficacité et la participation du secteur privé à la réalisation des objectifs de croissance économique et de la stratégie de réduction de la pauvreté.

6.3 Le plan de renforcement de la gestion budgétaire

Les autorités ont entrepris la mise en œuvre d'un plan de renforcement de la gestion budgétaire (PRGB) dans le but de favoriser un impact plus important de ces dépenses, notamment aux pauvres. Le PRGB, dont le lancement a eu lieu à la fin de l'année 2000, a comme objectif principal la bonne gouvernance économique. Il prend aussi en compte les interventions des partenaires au développement dans le cadre de leurs programmes d'assistance au pays en matière d'appuis budgétaires ou autres crédits d'appui à la Stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP).

C'est ainsi qu'en collaboration avec ces partenaires, les ONG et la société civile, le Gouvernement a réalisé une étude externe en parallèle avec le PRGB, intitulé "Evaluation de l'obligation de rendre compte de la gestion des finances publiques et des pratiques de la comptabilité privée" en abrégé CFAA. Ces deux exercices globaux ont formulé des recommandations. Un plan d'action a été discuté et adopté avec les partenaires au développement.

7. Le processus DSRP et les partenaires au développement

7.1 Les Institutions de Bretton Woods

Le Fonds monétaire international (FMI) n'a pas cherché à jouer un rôle particulièrement actif dans l'élaboration du DSRP du Burkina. Il a accompagné le processus, notamment le dernier prêt FASR de trois ans a été approuvé en 1999 et rebaptisé FRPC en 2000. Cependant, le FMI a été le premier à fournir sa partie d'allègement de dette au titre du point d'achèvement de l'Initiative de base et du point de décision de l'Initiative renforcée. En collaboration avec le

FMI, le Gouvernement a invité d'autres partenaires au développement (Banque mondiale, Communauté européenne) à participer à la revue FRPC de février 2002.

La Banque mondiale (BM) a joué le rôle le plus actif et de manière continue dans le processus DSRP du Burkina. Elle a apporté un appui technique pour l'analyse de la deuxième enquête prioritaire et la soumission du document au Conseil d'administration. Elle a également fourni sa partie d'allègement de dette mais avec un retard constaté. Alors que son aide n'a été effective qu'en octobre 2000, la Banque continuait de réclamer le paiement du service de sa dette jusqu'en décembre 2000, pour un remboursement ultérieur au Trésor burkinabè. En outre, un retard a été accusé dans la mise en place du CASRP.

En dépit des critiques qui ont été formulées suite à ces retards, la perception des autres partenaires au développement du rôle de la BM paraît positive et témoigne d'une collaboration autour du DSRP.

7.2 Les autres partenaires au développement

Les autres partenaires au développement apprécient très positivement le DSRP en tant que cadre de référence et d'orientation de l'ensemble des interventions au Burkina Faso. Il permet de mieux cadrer leurs stratégies d'assistance au pays et surtout de renforcer l'initiative pluridonateurs consistant à mettre en place une aide budgétaire conjointe.

La qualité technique du document est vivement appréciée en raison des liens entre les niveaux macroéconomique, institutionnel, sectoriel et la réduction de la pauvreté.

Cependant, bon nombre de partenaires déplorent l'insuffisance de communication depuis l'adoption du DSRP. Les contacts ont été insuffisants et peu réguliers. La mise en place tardive du cadre institutionnel de suivi a fortement aggravé ce manque d'informations et d'échanges autour du suivi du DSRP.

Ce point de vue n'est pas bien partagé par l'administration qui pense que les partenaires au développement, tout en voulant appuyer le processus, estiment qu'il s'agit d'un exercice totalement burkinabè ; ce qui ne les a pas encouragés à jouer un rôle très actif dans le processus, même s'ils ont contribué aux débats techniques et au financement des ateliers de réflexion et d'échanges.

De façon générale, la grande majorité des donateurs supportent le DSRP comme document de référence pouvant orienter les discussions avec le Gouvernement sur la politique de développement du Burkina Faso.

Certains estiment que le DSRP prend déjà en compte leurs stratégies et programmes d'appui au pays. Pour d'autres, il constitue la base de formulation ou de révision de leurs stratégies d'assistance au pays.

Comme déjà mentionné, les donateurs participent au dispositif de suivi mis en place par le Gouvernement à plusieurs niveaux et en rappel :

- Au niveau décisionnel: le Ministre chargé des finances et du budget reçoit délégation du Premier Ministre pour organiser, au moins une fois par trimestre, la diffusion et la concertation sur les rapports périodiques avec les bailleurs de fonds.
- Au niveau technique: Les chefs de file des bailleurs de fonds sont admis aux travaux du comité interministériel de suivi. Cet organe technique est chargé du suivi et de la

coordination de la mise en œuvre des plans d'action sectoriels du DSRP, de la cohérence des actions menées, de l'élaboration de rapports trimestriels sur la mise en œuvre du DSRP et de la préparation des dossiers des réunions du Comité ministériel de supervision .

- Au niveau opérationnel: Les partenaires au développement sont admis aux travaux des groupes sectoriels de suivi selon leur domaine d'intervention. Ces groupes sectoriels de suivi (gestion budgétaire/cadre macroéconomique ; éducation de base ; santé ; compétitivité ; et bonne gouvernance et développement rural) ont pour rôle d'impulser la mise en œuvre des plans d'action et des réformes sectorielles. Ils se réunissent deux fois par trimestre.

La quasi totalité des donateurs du Burkina Faso s'entendent sur la nécessité de créer un mécanisme commun de financement de la stratégie de la réduction de la pauvreté. Dans ce sens, la communauté européenne apporte son concours sous forme d'aide budgétaire multi-donateurs. De même, à travers le renforcement de la gestion budgétaire (PRGB), la grande majorité des partenaires bilatéraux développent des initiatives communes pour assurer son financement.

Au titre de l'appui budgétaire, des partenaires au développement du Burkina Faso se sont constitués en Groupe de soutien budgétaire au DSRP (SBC). Le groupe est constitué de la Commission européenne et de 5 Etats européens non tous membres de l'Union européenne. Il s'agit des Pays Bas, de la Belgique, de la Suède, du Danemark et de la Suisse qui ne fait pas partie de l'Union européenne.

L'appui budgétaire apporté depuis deux ans avait une base annuelle. Le nouvel mécanisme de financement proposé par le groupe, réside dans une convention de financement sur une période de trois ans, pour un montant d'environ 130 millions d'euros. Il faut noter que le Burkina Faso est le premier pays ACP à bénéficier d'une telle disposition.

La mise à la disposition du pays dudit fonds, se fera par tranche fixe destinée à l'assainissement du cadre macroéconomique et par tranches variables pour les autres aspects ou domaines. Le montant des tranches variables est indexé à l'atteinte des résultats. Il n'y a pas de conditionnalités particulières autres que celles contenues dans le DSRP, pour lequel il existe une batterie d'indicateurs. On note donc que l'aide budgétaire au DSRP apportée par ce groupe n'est pas ciblée. Le fonds mis à la disposition du Gouvernement ne reçoit pas d'affectation par avance. Il revient à l'Etat de décider de son allocation sectorielle.

Toutefois, à coté de ce mécanisme, il existe d'autres appuis sous forme d'aides-programmes axés sur des secteurs précis : santé, éducation, hydraulique, ressources naturelles... Mais à terme, ces aides-programmes seront envisagées dans le cadre global du DSRP, une fois que les programmes sectoriels connaîtront une meilleure cohérence et synergie, autour de celui-ci. Cette dynamique n'est pas encore perceptible.

Comme indiqué ci-dessus, la plupart des donateurs ont la volonté de s'insérer dans les cadres de dialogue avec l'administration et la société civile et eux pour apprécier de façon constructive aussi bien les progrès que les insuffisances liés à la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. Ils comptent apporter un appui technique et financier surtout pour le renforcement des capacités. De même, on recense un grand nombre de donateurs qui comptent intégrer progressivement l'aide dans les programmes sectoriels.

Dans cette optique, le renforcement des capacités de la société civile est envisagé par les partenaires au développement. Au niveau de l'Union européenne, il ressort que les nouveaux accords ACP prévoient la possibilité de soutien à la société civile et aux collectivités locales. En accord avec le Gouvernement, une

dotation de 15 millions d'euros est prévue à cet effet. Les domaines de soutien portent essentiellement sur la gouvernance économique. Toutefois, il reste à ce que les organisations de la société civile sachent formuler des demandes appropriées.

Au niveau des partenaires bilatéraux également, des dispositifs de financement pour le renforcement des capacités de la société civile existent. Dans ce cadre, on peut citer par exemple le soutien apporté par l'ambassade des Pays Bas au RECIF –ONG pour une action d'information de proximité sur le contenu du DSRP tout comme l'appui de DANIDA (coopération danoise) au Réseau national lutte contre la corruption pour la production de rapports annuels sur ce phénomène au Burkina Faso.

8. Le processus DSRP et l'accroissement des capacités

8.1 Au sein de l'administration

Le Burkina Faso est l'un des premiers pays à avoir engagé l'expérience DSRP en liaison avec l'Initiative PPTE renforcée. Cet exercice, en raison de son caractère novateur, constituait en soi un apprentissage pour le pays.

La Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP – structure du Ministère de l'Economie et des Finances), qui a coordonné le processus de formulation, a mobilisé les ressources humaines nécessaires, en relation avec les DEP des ministères sectoriels, pour élaborer le document de base. L'existence de données d'enquêtes sur la pauvreté et de stratégies sectorielles déjà élaborées a facilité le travail de formulation.

D'autres structures telles que le Secrétariat technique pour la coordination des programmes de développement économique et social (STC-PDES/ structure du Ministère de l'économie et des finances), de par les exercices déjà menés sur la revue des dépenses publiques, le test sur la nouvelle conditionnalité de l'aide, le suivi des programmes d'ajustement structurel, ont également joué un rôle important dans le processus de formulation du DSRP.

La formalisation d'un cadre institutionnel de pilotage constitue également un élément essentiel de la capacité nationale de formulation du DSRP. Mais en réalité cette capacité est réduite à quelques cadres. De fortes difficultés existent pour le niveau décentralisé qui a peu participé au processus. De ce fait, il est nécessaire d'envisager le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des structures de l'administration centrale et décentralisée impliquées dans le processus du DSRP.

La grande difficulté réside par contre au niveau du suivi qui continue d'être un réel chantier d'apprentissage. C'est pourquoi, on note des tâtonnements notamment en ce qui concerne la mise en place et la fonctionnalité du dispositif de suivi. Ceci est d'autant visible que la révision du DSRP qui devait avoir lieu chaque année, connaîtra sa première relecture probablement en début 2003, soit trois ans après son adoption et sa mise en œuvre. A cela, on peut ajouter l'absence d'un cadre d'évaluation globale des impacts de mise en œuvre des actions de réduction de la pauvreté.

8.2 Au sein de la société civile

Au Burkina Faso, la société civile est très active, en particulier les organisations des droits humains et des libertés, notamment le Mouvement burkinabè des Droits de l'homme et des peuples (MBDHP) et les organisations syndicales souvent considérées comme des contre-pouvoirs.

Leur participation aux différents ateliers régionaux a permis de développer des analyses et des propositions pertinentes à même d'améliorer la formulation de la stratégie globale de réduction de la pauvreté. Ces rencontres ont été des opportunités pour mettre en exergue le rôle qu'ils peuvent jouer et la nécessité de renforcer leur cohésion.

En dépit de leur participation au processus, il reste que la société civile burkinabè souffre d'insuffisances au plan organisationnel, limitant la mise en place d'un partenariat véritable autour du DSRP : problèmes de financement, de leadership de réseau de communication inter-organisations, d'expertises appropriées. Il est en particulier attendu du plan de communication une contribution à l'accroissement des capacités d'organisation et d'analyse de la société civile pour être un partenaire privilégié dans le processus de suivi du DSRP.

En synthèse nationale, une étude menée dans le cadre du suivi de la Déclaration du sommet du millénaire en Mars 2002 a permis la synthèse du tableau ci-après donnant de façon globale la situation des capacités existantes en matière de suivi et d'évaluation du DSRP. Il faut rappeler ici qu'il s'agit de l'exploitation et du traitement des informations issues de plusieurs entrevues. La méthode de collecte des données a reposé sur l'élaboration d'une grille d'entretien aussi bien sur le thème principal (le renforcement des capacités et le suivi de la pauvreté) que sur les sous-thèmes (les capacités existantes pour la collecte des données, pour le suivi statistique, pour l'analyse statistique, pour l'élaboration des politiques, pour le suivi et l'évaluation des progrès), avec des questions ouvertes. L'entrevue a concerné un échantillon ciblé : administration, société civile, partenaires au développement, organismes internationaux.

Tableau 2 : L'expertise nationale face au défi du développement et de la lutte contre la pauvreté

DOMAINES/SECTEURS	Capacité Existante pour la collecte des données	Capacité existante pour le suivi statistique	Capacité Existante pour la préparation des statistiques pour l'analyse statistique	Capacité existante pour la préparation des statistiques pour l'élaboration des politiques	Capacité Existante pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés	Qualité des enquêtes et informations
1. PAUVRETE EXTREME	Fort	Fort	Fort	Moyen	Moyen	Fort
2. VIH/SIDA	Moyen	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Fort
3. FAIM	Fort	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Fort
4. EAU POTABLE	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Moyen
5. EDUCATION PRIMAIRE	Fort	Moyen	Fort	Moyen	Faible	Moyen
6. EGALITE DE GENRE	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible	Moyen
7. MORTALITE INFANTILE	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Fort
8. SANTE DE LA REPRODUCTION	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Fort
9. ENVIRONNEMENT	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Moyen

9. Les principales conclusions et recommandations

Malgré les difficultés rencontrées dans la formulation et la mise en œuvre du DSRP du Burkina Faso des acquis importants obtenus en peu de temps justifient de fortes recommandations pour le renforcement de l'expérience engagée.

9.1 Les acquis

1. Les autorités ont porté une attention accrue au recueil, au diagnostic et à l'analyse des données de la pauvreté;
2. Le processus de formulation, de mise en œuvre et de suivi du DSRP a été un exercice globalement national et considéré comme tel par les partenaires au développement. De ce fait, un effort a été accompli pour qu'il soit internalisé par les différents acteurs. On note aussi, pour le pays, un niveau élevé d'engagement, d'appropriation et de leadership de ses stratégies de développement d'autant plus que l'engagement de la société civile s'est accru;
3. Le DSRP fournit un nouveau cadre de référence qui favorise une réallocation des dépenses publiques au profit des priorités de réduction de la pauvreté. De plus, il introduit des instruments de mise en œuvre pour améliorer la gestion du secteur public et la transparence des dépenses publiques (CDMT, Revues des dépenses publiques, Plan de renforcement de la gestion des dépenses budgétaires, Plan national de bonne gouvernance, etc.).
4. Le DSRP du Burkina est accepté entièrement par les partenaires au développement comme cadre d'organisation de leurs programmes d'assistance. On note un accroissement considérable des efforts des donateurs en matière d'assistance technique et financière pour réduire la pauvreté. Dans le cadre de l'application des conclusions du test sur la nouvelle conditionnalité de l'aide, les donateurs de la Communauté européenne mettent ensemble leurs ressources sous forme d'assistance budgétaire. Les Institutions de Bretton Woods (IBW) apportent une aide soutenue au DSRP du Burkina Faso à travers la FRPC et le CASRP;

9.2 Les recommandations

9.2.1. L'appropriation et la participation

1. La mise en œuvre du plan de communication sera un facteur favorable à l'accroissement de l'appropriation au sein des ministères sectoriels. Il indiquera en outre le cadre de partenariat (administration – partenaires au développement – société civile – collectivités locales- Organisations communautaires de base) sur le processus de mise en œuvre et de suivi du DSRP (qui impliquer et comment organiser la participation). De façon spécifique, pour assurer une meilleure participation de la société civile, il est important que les partenaires au développement apportent leur aide à son organisation, au renforcement de ses capacités techniques et de communication pour qu'elle puisse être un partenaire privilégié au processus DSRP. *Une large consultation en fonction des centres d'intérêts selon une démarche ascendante peut être envisagée :*
 - *Débats de premier niveau regroupant des groupes sectoriels d'acteurs prenant en compte le genre, à l'échelle provinciale ;*
 - *Débats de deuxième niveau regroupant l'ensemble des groupes d'acteurs à l'échelle régionale ;*
 - *Débats de troisième niveau à l'échelle nationale.*

Cette dynamique pourrait être soutenue par :

- *L'utilisation de langues nationales ;*

- *L'appui de personnes ressources compétentes ;*
- *La médiatisation à travers des radios de proximité, surtout rurales.*

2. Au niveau des services déconcentrés il est suggéré de responsabiliser les Cadres de concertations techniques provinciaux (CCTP) comme structures de coordination et de suivi de la mise en œuvre du DSRP. En outre, il est important de renforcer en effectifs et compétences des Directions régionales de l'économie et de la planification qui jouent le rôle de rapporteurs des CCTP. Enfin, l'accélération du processus de décentralisation et de régionalisation du territoire serait un atout favorable pour développer des actions de proximité de lutte contre la pauvreté.

9.2.2. Le rôle des partenaires au développement

3. Il est suggéré que les partenaires au développement accroissent leur appui technique et financier pour développer le plan de communication;
4. Il serait également à recommander que les partenaires au développement tendent rapidement vers l'aide budgétaire pour faciliter la planification budgétaire de l'ensemble des actions de lutte contre la pauvreté. Les efforts entrepris par le Gouvernement dans le cadre du PRGB sont des atouts pour de tels appuis budgétaires;
5. Poursuivre la négociation en vue d'obtenir la participation à l'Initiative d'un certain nombre de créanciers qui exigent le règlement intégral des créances ou qui refusent d'accorder des traitements comparables à ceux des membres du Club de Paris;

9.2.3. La phase de mise en œuvre et de suivi du DSRP

L'effort devra être poursuivi pour actualiser les indicateurs d'impact et de résultat, notamment prendre en compte un certain nombre de secteurs et domaines qui ne sont pas encore retenus comme défis de développement (environnement, emploi, genre, VIH/SIDA, etc.).

10. ANNEXES

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DU CADRE STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

INTRODUCTION

Le Burkina Faso a adopté et mis en oeuvre depuis 1991 des programmes de stabilisation et de réformes structurelles soutenus par l'ensemble de la communauté des partenaires au développement. Ces efforts de réformes économiques ont permis d'enregistrer au cours de ces dix dernières années, de remarquables performances macroéconomiques en dépit de la détérioration croissante des termes de l'échange. Le taux de croissance réelle a été de l'ordre de 5 % en moyenne durant la période 1994-1999, contre 3% environ sur la période 1980-93 et s'est maintenu à 5,6% en moyenne entre 1997 et 1999.

Malgré ces progrès économiques, la population burkinabè est demeurée extrêmement pauvre. En effet, la proportion des pauvres enregistre une légère hausse entre 1994 (44,5%) et 1998 (45,3%) où la valeur courante de la ligne de pauvreté est estimée respectivement à 41.099 FCFA et 72.690 F CFA. Le Produit intérieur brut par habitant (220 dollars E.U. par an), reste un des plus faibles de la sous-région et l'indicateur de développement humain du pays est l'un des plus faibles au monde (IDH = 0,304 en 1997).

Aussi, malgré d'importants efforts consentis pour promouvoir les services sociaux essentiels de base (éducation de base, santé de base y compris santé de la reproduction, eau potable, nutrition, hygiène et assainissement.), le Burkina Faso souffre toujours d'un large déficit social qui se caractérise par un faible taux de scolarisation (41% de taux brut de scolarisation en 1998-99 dont environ 35% pour les filles), une morbidité et une mortalité (notamment infantile et maternelle) très élevées, imputables aux maladies infectieuses et parasitaires et à l'expansion rapide de l'infection à VIH, un faible niveau de couverture des besoins nutritionnels qui se situent à 2300 kcal en 1996 contre 2500 kcal requis. La femme burkinabè, encore victime des préjugés et des pratiques rétrogrades, reste insuffisamment impliquée dans les activités de la vie publique nationale.

Ce tableau social peu reluisant s'explique surtout par le taux de croissance rapide de la population (2,4% par an) et la faiblesse de la productivité du travail, notamment dans le secteur agricole qui emploie 80 % de la population active. Il constitue un handicap majeur à toute initiative de développement durable

Le grand défi auquel fait face le Burkina Faso est donc de réduire le niveau de pauvreté de ses populations, leur vulnérabilité face aux crises de toute nature, et l'inégalité entre les différentes régions et groupes socioéconomiques.

C'est pourquoi le Gouvernement, conscient de l'impact d'un développement des ressources humaines sur le niveau de développement, a décidé avec la participation des différentes parties prenantes que sont l'administration publique, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement, d'élaborer un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso (CSLP).

Le CSLP est un document-cadre qui énonce les objectifs prioritaires du Gouvernement. Il ne se substitue pas aux stratégies sectorielles existant déjà ou en cours de finalisation dans

chaque ministère. La démarche qui sous-tend l'élaboration et la mise en œuvre du CSLP est itérative. Le Gouvernement envisage de le mettre à jour chaque année, pour tenir compte des leçons de sa mise en œuvre, des résultats des travaux complémentaires menés par diverses institutions pour mieux comprendre le phénomène de la pauvreté et du volume des moyens disponibles.

Le processus de formulation du CSLP proprement dit, initié formellement en novembre 1999 a comporté trois niveaux de dialogue : au sein de l'administration, avec les institutions représentatives du peuple, avec les partenaires au développement et avec la société civile et les autres acteurs de terrain.

Le CSLP s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité
- Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base
- Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres
- Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance

I. SITUATION SOCIALE ET PAUVRETÉ

1.1. Seuil et niveau de pauvreté

Les résultats des deux enquêtes prioritaires organisées par le Gouvernement en 1994 et 1998 montrent que l'incidence de la pauvreté globale s'est accrue entre ces deux période. En effet, pour une valeur courante de la ligne de pauvreté estimée à 72.690 F CFA en 1998 contre 41.099 F CFA en 1994, la proportion des pauvres enregistre une légère hausse passant de 44,5% en 1994 à 45,3% en 1998.

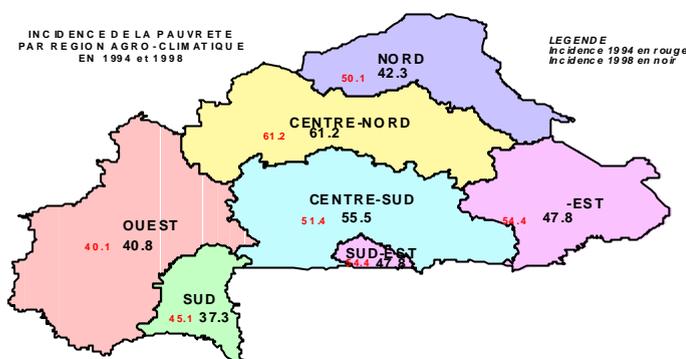
Cette incidence s'est accrue en milieu urbain de près de 5 points entre les deux périodes, s'établissant à près de 16% en 1998. Par contre, en milieu rural, elle est restée stable. En dépit de son augmentation sensible, la contribution de la pauvreté urbaine reste faible (de 3,8% en 1994 à 6,1% en 1998) ce qui signifie que la pauvreté demeure encore un phénomène essentiellement rural avec une contribution de 94% en 1998.

Tableau 2 : Indices de pauvreté selon le milieu de résidence

		1994	1998	Evolution
Incidence	Urbain	10,4	16,5	+ 5
	Rural	51,0	51,0	-
	National	44,5	45,3	+ 0,8
Profondeur	Urbain	2,5	4,0	+1,5
	Rural	16,1	15,7	-0,4
	National	13,9	13,7	-0,2
Sévérité	Urbain	0,9	1,5	
	Rural	7,0	6,8	
	National	6,0	5,9	
Contribution	Urbain	3,8	6,1	+2,3
	Rural	96,2	93,9	-2,3
	National	100	100	-

Source : Analyse de la Pauvreté au Burkina Faso, INSD, 1999

Sur le plan spatial, on assiste à une modification de la cartographie de la pauvreté en raison d'une régression importante de l'incidence de la pauvreté dans les régions agroclimatiques du Sud, du Sud-est et du Nord de près de 8 points, et à son aggravation de façon significative dans le Centre-Sud et de façon moins importante à l'Ouest



L'incidence de la pauvreté en 1994 était plus accentuée chez les agriculteurs vivriers (51,5%), les agriculteurs de rente (50,1%) et les inactifs ou chômeurs (41,5%). En 1998, l'incidence de la pauvreté est en légère hausse pour tous les groupes, à l'exception des agriculteurs de rente et des inactifs pour lesquels on observe une baisse peu significative.

La contribution des agriculteurs vivriers à la pauvreté totale a légèrement diminué mais reste la caractéristique fondamentale de la pauvreté au Burkina Faso: plus de 3 pauvres sur 4 sont des agriculteurs vivriers. Les agriculteurs de rente voient leur incidence de pauvreté diminuer sensiblement de 50,1% à 42,4% mais leur contribution augmenter en raison de l'expansion du nombre de ménages pratiquant ce type d'agriculture pendant la période.

1.2. Services essentiels de base et pauvreté

1.2.1. Education et pauvreté

Les indicateurs de l'éducation au Burkina Faso se sont améliorés au cours de cette dernière décennie : le taux de scolarisation primaire a été relevé de 30% à 41% (35% pour les filles) entre 1990 et 1999. Les nouveaux entrants en première année d'école primaire ont doublé sur la même période. Les opportunités d'éducation ont été généralement plus grandes pour les enfants et particulièrement pour ceux du milieu rural, où 70% des nouvelles classes ont été construites ces dernières années. Les disparités entre provinces se réduisent dans la mesure où la proportion de provinces n'atteignant pas le taux de scolarisation moyen national est passée de 73% à 58%.

Ces progrès récents ont été accomplis grâce d'une part, à une politique d'allocation conséquente de ressources à l'éducation de base (la part du budget du secteur de l'éducation affectée à l'éducation de base a augmenté de 45% à près de 60% entre 1990 et 1999) et d'autre part, aux innovations pédagogiques (le recours à des instituteurs adjoints, l'introduction des classes à double flux, le recours aux classes multigrades).

En outre, le Gouvernement a mis en place un système de dotation gratuite de manuels scolaires et un effort important a été fait pour construire des écoles non loin des villages.

Malgré ces efforts, les indicateurs restent en deçà des attentes comparativement à ceux des pays africains pauvres.

1.2.2. Santé et pauvreté

Poussée par une fécondité très élevée (Indice de fécondité à 7 naissances par femme), la population du Burkina Faso est en croissance rapide (2.4 %) et les indicateurs de santé placent le Burkina Faso parmi les pays les plus défavorisés de l'Afrique. L'espérance de vie à la naissance est de 54 ans, la mortalité juvénile est de 219 pour mille et la mortalité maternelle de 930 pour 100.000 naissances. Plus d'un tiers des enfants souffrent de malnutrition. Le Burkina Faso est également un des pays d'Afrique de l'Ouest les plus affectés par l'épidémie de SIDA (la séroprévalence du VIH est de 7% dans la population générale)

L'examen des indicateurs de santé montre également des disparités significatives entre les groupes les plus riches et les plus pauvres du Burkina.

Tableau 3 : Indicateurs de santé par niveau socioéconomique

Indicateurs de Santé	1993						Ratio
	Pauvre	Moyen	Quintiles		Riche	Population Moyenne	
Mortalité infantile	113.6	113.0	129.8	98.6	79.7	107.6	1.425
Mortalité des enfants de < 5 ans	199.2	223.9	237.3	198.6	156.4	204.5	1.274
Malnutrition modérée, taille pour âge (%)	36.1	38.9	34.8	33.8	21.5	33.3	1.679
Malnutrition, poids pour âge (modérée)	35.6	35.4	33.5	35.7	22.0	32.7	1.618
Malnutrition, poids pour âge (sévère)	9.6	11.8	8.9	11.1	4.0	9.3	2.400
Indice de Masse corporelle chez les mères (%)	15.7	16.5	16.5	16.1	10.2	15.1	1.539
Indice de fécondité	7.5	6.7	7.1	7.0	4.6	6.5	1.630
Indice de fécondité (15-19 ans)	182.0	142.0	173.0	190.0	97.0	149.0	1.876
Prévalence de la diarrhée chez les enfants	22.3	18.3	20.5	21.5	17.9	20.1	1.246
Prévalence des IRA chez les enfants	10.2	12.3	11.2	10.6	11.1	11.1	0.919

L'utilisation des services de santé est encore très insuffisante. La couverture vaccinale chez les enfants de 0 à 11 mois reste encore très basse. Les données de 1998 se présentent comme suit : BCG : 52% DTCP3 : 31% ; rougeole : 38% ; fièvre jaune : de 39% en 1992 à 42% en 1998. L'utilisation des services curatifs de base, bien que comparable à celle des pays voisins d'Afrique de l'Ouest, reste basse : 0,2 visites par personne et par an. La prévalence contraceptive est de 5% seulement. L'utilisation des moustiquaires, imprégnées ou non, est très basse. La proportion des femmes ayant accouché dans une formation sanitaire a baissé de 43% en 1993 à 27% en 1999. En dépit d'une connaissance généralisée du SIDA (87% des

femmes et 96% des hommes de 15 à 64 ans connaissaient les modes de transmission du SIDA en 1999), l'utilisation du préservatif par les populations les plus vulnérables (routiers, femmes "libres", militaires) reste faible.

Les services de santé sont particulièrement peu utilisés par les pauvres et les populations vulnérables. Il existe également un grand différentiel entre riches et pauvres et entre zones rurales et zones urbaines en terme de couverture vaccinale : les enfants en zone rurale sont moins vaccinés que les enfants en zone urbaine.

1.2.3. Eau potable

La situation en matière d'approvisionnement en eau potable se caractérise par un taux de couverture insuffisant malgré les efforts d'équipement du pays en centres d'approvisionnement. En ce qui concerne l'hygiène et l'assainissement, la situation est encore plus préoccupante, surtout en milieu rural, accentuant les risques de mortalité et de morbidité dus aux maladies d'origine hydrique, liées à l'insalubrité de l'eau et de l'habitat.

1.2.4. Cadre de vie

Parmi les services de l'habitat, l'électricité est celui qui peut contribuer à changer substantiellement le mode de vie. En milieu rural burkinabè, moins de 1% des ménages y avaient accès en 1994 et aucun progrès n'a été enregistré en 1998. Il est vrai que le Burkina n'a pas encore adopté une politique d'électrification rurale, cela peut-être parce que le service est encore fourni en-deçà de la demande en milieu urbain. La proportion des ménages urbains à habitation équipée de service électrique n'a progressé que de 29 % en 1994 à 34% en 1998.

1.2.5. Femmes et pauvreté

Le retard de la scolarisation féminine constitue un frein à la participation de la femme au secteur moderne. Les femmes scolarisées représentent environ 21% des effectifs dans les administrations publiques et seulement 5% dans les sociétés privées du secteur moderne. Elles sont peu représentées au Parlement et au sein du Gouvernement.

La situation sanitaire des femmes se caractérise par une morbidité et une mortalité encore plus élevées. Sur l'ensemble du pays, seulement 38,4% des femmes enceintes subissent une consultation prénatale. A cause des accouchements dans des conditions d'hygiène défectueuses, le taux de mortalité prénatale était de 126 pour mille en 1995.

Les femmes au Burkina Faso sont moins alphabétisées (12,9%) que les hommes (24,8%). Elles ont un accès limité aux soins de santé, aux opportunités d'emploi et de crédit, et participent moins à la vie politique nationale et à la prise de décision.

Aussi, l'insuffisance des mécanismes institutionnels mis en place pour octroyer des crédits aux femmes empêche-t-elle celles-ci de bénéficier des facilités de crédit.

Il ressort donc que, outre des facteurs écologiques et géographiques, la pauvreté au Burkina Faso est due essentiellement à :

- Une économie peu compétitive, croissant à un taux modeste
- Une population peu alphabétisée et peu scolarisée, bénéficiant de peu de soins et soumise au risque du SIDA ;
- Une insuffisante capacité de formulation des stratégies et des priorités dans la programmation des investissements ;
- Une faible efficacité des services publics et une coordination insuffisante de l'aide extérieure.

La réduction de la pauvreté au Burkina passe essentiellement par une réduction de la pauvreté de la population vivant en milieu rural qui représente plus de 94 % de la population pauvre du Burkina.

II. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRIORITES NATIONALES

2.1. Vision du développement du Burkina Faso

La finalité de la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDHD) élaborée par le Gouvernement en 1995, est de centrer la stratégie de développement du pays sur le concept de sécurité humaine permettant à chaque burkinabe d'accéder à :

- La sécurité économique liée à l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à un emploi rémunérateur ;
- La sécurité sanitaire liée à l'accès à moindre coût à des soins médicaux aussi bien préventifs que curatifs ;
- La sécurité alimentaire liée à l'accès à une alimentation de base y compris l'eau potable ;
- La sécurité environnementale liée à la préservation d'un environnement sain ;
- La sécurité individuelle et politique liée à la mise en valeur des principes vertueux de bonne gestion de la cité que sont la primauté du droit, la responsabilité et la participation, l'efficacité et la transparence.

Ce renouveau de politique économique et sociale est guidé par les principes fondamentaux suivants: (i) la recherche du maximum d'impact des dépenses publiques sur les principaux indicateurs sociaux ; (ii) la promotion de l'équité et l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et les sexes sans restriction de libertés publiques et civiles ; (iii) la participation des populations et de la société civile dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement et (iv) la transparence des procédures et des outils de gestion des ressources publiques;

Cette Lettre qui fera l'objet de relecture à la lumière des résultats de l'étude prospective Burkina 2025 demeure le cadre conceptuel du Programme de réduction de la pauvreté pour lequel le Gouvernement se fixe les grandes orientations suivantes : (i) renforcer les actions visant à réduire l'état de pauvreté et de vulnérabilité des populations ainsi que les différentes disparités ; (ii) poursuivre les politiques macroéconomiques de qualité en vue de réaliser une croissance forte, durable et mieux répartie ; (iii) accélérer et renforcer le processus de décentralisation et les actions de modernisation de l'administration publique ; (iv) réussir l'insertion du pays dans le processus de mondialisation et d'intégration régionale.

2.2. Perspectives de développement à moyen et long termes

Les objectifs quantitatifs majeurs poursuivis par le gouvernement au cours des années à venir sont (i) accroître le Produit intérieur brut (PIB) par habitant d'au moins 3% par an entre 2000 et 2002 et de 4 à 5% par an à partir de 2003 ; (ii) réduire l'incidence de la pauvreté de 45% à moins de 30% à l'horizon 2015 ; (iii) améliorer l'espérance de vie d'au moins dix ans.

Pour atteindre ces objectifs de développement, le Gouvernement s'est assigné des objectifs dans les secteurs prioritaires de l'éducation, la santé, l'eau potable et l'agriculture.

2.2.1. Education

La politique globale de développement du système à l'horizon de l'année 2010 repose sur deux principes : (i) augmenter la couverture d'éducation de base en vue de l'éducation universelle tout en améliorant sa qualité et (ii) assurer que le développement du système éducatif y compris le niveau post-primaire satisfasse la demande en main-d'œuvre éduquée et que les sortants du système éducatif répondent en quantité et en qualité aux besoins de l'économie.

2.2.2. Santé

La lettre du Gouvernement relative au développement du secteur Santé primaire fixe les objectifs suivants :

- Améliorer la couverture sanitaire en décentralisant la provision et la gestion des services au niveau des districts de santé ;
- Améliorer la qualité des services de santé ;
- Assurer la disponibilité des médicaments essentiels sur l'ensemble du territoire à des prix abordables ;
- Améliorer la couverture par les programmes de santé publique essentiels en les intégrant à la provision des soins de santé primaire ;
- Assurer la formation de base, continue et spécialisée des personnels de santé ;
- Encourager l'implication du secteur privé dans la réponse aux besoins de santé ;
- Enfin, renforcer la participation des usagers et des communautés dans la gestion de la santé et rendre comptables les prestataires pour les résultats obtenus.

2.2.3 Eau potable

L'objectif en matière d'approvisionnement en eau potable consiste à :

- Réduire les disparités entre provinces en matière d'aduction d'eau potable par un accroissement du taux de couverture ;
- Accroître l'équipement des centres secondaires ;
- Réduire le taux de pannes des pompes à motricité humaine ;

- Améliorer l'accès à l'eau potable par la création de nouveaux points d'eau.

2.2.4. Agriculture et élevage

Le Burkina a adopté en 1999 une stratégie de croissance durable de l'agriculture et un Plan stratégique opérationnel (PSO) pour sa mise en œuvre. La stratégie de développement agricole se fixe les grands objectifs suivants :

- Accroître de 5 à 10% par an la production agricole au cours des 10 prochaines années (horizon 2010) ;
- Contribuer à la croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs d'au moins 3% par an ;
- Créer les conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée; couvrir les besoins caloriques normaux (2500 cal/jour) et augmenter la consommation de protéines animales (de 9,3 kg/tête/an actuellement à 21 kg/tête/an) ;
- Généraliser et renforcer la gestion durable des ressources naturelles par les communautés rurales.

S'inscrivant dans les orientations politiques de l'Etat, le plan d'action élevage vise à :

- Optimiser sur le plan de la production et de la productivité, les ressources naturelles du pays ;
- Offrir les meilleures conditions possibles à la prise en charge du développement par le secteur privé et les organisations d'éleveurs ;
- Recentrer le rôle de l'Etat dans ses tâches régaliennes et lui assurer les moyens d'améliorer ses actions dans le cadre de la décentralisation.

III. STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

3.1 Grands principes de la stratégie de réduction de la pauvreté

La stratégie globale du Gouvernement pour la réduction de la pauvreté au Burkina Faso repose sur sept grands principes directeurs qui sont : le recentrage du rôle de l'Etat, la gestion durable des ressources naturelles, la promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds, la promotion d'une bonne gouvernance, la prise en compte de la dimension régionale, l'équilibre régional et la dimension genre.

3.2 Stratégie globale de réduction de la pauvreté

3.2.1. Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité

L'objectif de croissance retenu pour la période 2000-2004 est d'atteindre un taux moyen de l'ordre de 7 à 8%. Ce qui pourrait, grâce à un taux de croissance du PIB par tête d'environ 4 à 5% par an, doubler le revenu par tête dans moins de 15 ans.

La stratégie vise à faire du secteur privé le principal moteur de la croissance par la création d'un environnement favorable à l'investissement privé notamment une politique de libéralisation de l'économie et l'intensification des réformes visant la création d'un cadre juridique sécurisant et stable pour l'investissement privé.

A court terme, une stratégie de croissance forte dans le secteur du développement rural constitue un bon moyen de réduction de la pauvreté et d'accroissement des revenus des petits exploitants agricoles et des femmes rurales.

Une croissance fondée sur l'équité sera déterminée par : le maintien d'un cadre macroéconomique stable, l'amélioration de la productivité et la réduction des coûts des facteurs, l'accélération du développement du monde rural et le soutien aux secteurs productifs.

Les actions retenues sont centrées sur des objectifs :

- De maintenir un cadre macroéconomique stable ;
- D'accroître la compétitivité de l'économie et réduire des coûts des facteurs ;
- D'appuyer les secteurs productifs notamment les cultures céréalières, le coton, les fruits et légumes, les cultures oléagineuses, l'élevage, les mines, les petites et moyennes industries, le tourisme et l'économie extraterritoriale.

3.2.2. Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base

Le Gouvernement entend œuvrer à assurer une croissance durable avec la participation accrue des populations. Pour y parvenir, il s'appuiera sur un renforcement intensif des ressources humaines, une bonne maîtrise de la croissance démographique et un renforcement des actions de lutte contre la propagation du VIH et la mise en œuvre d'un programme d'action vigoureux dans le sens de l'amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base.

Promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation

La perspective pour les dix prochaines années est de poursuivre cette politique de priorité pour le développement de l'éducation de base en quantité et en qualité, mais aussi de permettre un certain développement des niveaux post-primaires. Il s'agit d'une part de viser à un meilleur équilibre d'ensemble du système, de répondre aux aspirations de la population n'ayant pas accès à l'éducation et d'autre part, d'avoir des bases pour répondre aux besoins de développement du secteur de l'emploi moderne et du secteur informel urbain et rural.

Promouvoir l'accès des pauvres aux service de santé

Le Gouvernement adoptera des mesures en vue d'améliorer l'accès des pauvres aux services sanitaires et aux médicaments essentiels et mettra en oeuvre un plan de lutte contre les grandes maladies. Les mesures spécifiques de lutte contre la pauvreté dans le secteur santé s'articulent autour de trois sous-axes :

- Améliorer les indicateurs de santé des plus pauvres ;
- Limiter l'impact du paiement des soins sur les revenus des ménages démunis ;
- Impliquer les usagers et les communautés les plus pauvres dans les décisions de santé.

Promouvoir l'accès des pauvres à l'eau

Les réformes et actions nécessaires porteront sur les aspects suivants :

- Le renforcement de la couverture en eau potable
- L'implication des bénéficiaires dans le processus de mise en place des infrastructures et leur gestion ;
- La définition d'un cadre législatif et réglementaire couvrant tous les niveaux administratifs et incluant des principes d'administration du secteur.

Améliorer le cadre de vie des pauvres : l'habitat

Pour améliorer l'accès des pauvres à l'habitat, le gouvernement envisage de :

- Mettre en place un programme de l'habitat et des établissements humains ;
- Encourager le développement des matériaux locaux ;
- Créer une Banque de l'habitat.

3.2.3. Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres

L'élargissement des opportunités pour les pauvres passe par la création des conditions nécessaires à une croissance accélérée dans le secteur agricole. Il permettra un gain net de ressources du fait de l'accroissement des recettes d'exportation et des économies réalisées sur la baisse des importations de produits alimentaires. Ce surplus de ressources permettra d'une part, de financer l'accès aux services sociaux et d'effectuer d'autres transferts aux pauvres et d'autre part, d'améliorer le niveau de revenu moyen des producteurs agricoles.

Ce double effet d'efficacité économique et d'équité fait du développement accéléré des activités agricoles, l'un des moyens les plus efficaces de réduction de la pauvreté. Par conséquent, les programmes de sécurisation économique des populations les plus pauvres porteront principalement sur les catégories les plus vulnérables qui sont avant tout les agriculteurs vivriers.

A cet effet, les programmes seront articulés sur cinq éléments stratégiques : i) la diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole ; ii) l'intensification et la modernisation de l'activité agricole ; iii) l'augmentation et la diversification des revenus des ruraux ; iv) l'amélioration du désenclavement notamment les pistes rurales et l'électrification rurale et v) le soutien aux organisations de producteurs et aux infrastructures collectives.

3.2.4. Axe 4 : Promouvoir une bonne gouvernance

La réalisation de l'objectif de croissance accélérée et d'amélioration des conditions de vie des populations exige un cadre social, politique et économique favorable, particulièrement une situation de bonne gouvernance entendue sous toutes ses formes : démocratique, locale, économique etc.

Bonne gouvernance démocratique

En matière de bonne gouvernance, de démocratisation de la société et de renforcement de l'Etat de droit, la politique du Gouvernement s'articule autour de cinq axes principaux :

- L'élaboration et la mise en œuvre du Plan national de bonne gouvernance ;
- Le plan et la stratégie de la réforme du système judiciaire ;
- La réforme globale de l'administration ;
- Le processus de décentralisation ;
- Le développement de l'information économique et sociale.

Gouvernance locale

Le Gouvernement envisage l'accélération du processus de décentralisation déjà engagé par : (i) la poursuite du processus avec le pragmatisme et la progressivité qui l'ont caractérisé jusqu'à présent; (ii) la mise en oeuvre des dispositions financières adéquates visant à donner aux communes les moyens d'assumer les compétences qui leur sont désormais dévolues ; (iii) la formation des élus locaux pour les préparer aux fonctions de gestion, d'encadrement et de commandement que leur confère la décentralisation; (iv) la mise en place d'une administration locale performante, impartiale et attentive aux besoins des populations; (v) la recherche de la participation citoyenne des institutions de la société civile au développement local ; (vi) l'application de la coopération décentralisée, de proximité tout en respectant les priorités nationales en matière de développement; (vii) l'adoption d'un texte permettant l'harmonisation du découpage géographique des entités administratives et qui retiendrait également un niveau pertinent de déconcentration des services et (viii) l'adoption de textes permettant une véritable déconcentration de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières de l'Etat.

Bonne gouvernance économique

Il s'agit de promouvoir les valeurs de rigueur, de probité, de transparence et d'efficacité dans les affaires publiques. Ceci doit se traduire par une meilleure gestion des finances publiques, la lutte contre la corruption, le népotisme et le clientélisme. Ainsi il est envisagé de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des finances publiques et d'assurer une meilleure coordination de l'aide.

Lutte contre la corruption

Le phénomène de la corruption continue à être perçu comme un véritable problème perturbant l'efficacité de la dépense publique et le cadre de concertation entre les opérateurs privés et le Gouvernement. Il s'agira de corriger les dysfonctionnements de l'administration publique pour promouvoir des valeurs de rigueur, de probité et de transparence dans les affaires publiques et des opérateurs privés et renforcer la lutte contre les pratiques contraires à l'intérêt général, en particulier la corruption, le népotisme et le clientélisme.

IV. CHIFFRAGE ET FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE

La pauvreté étant un phénomène essentiellement rural au Burkina Faso, l'essentiel des ressources issues de l'Initiative en faveur des pays pauvres trop endettés (PPTE) sera affecté au profit des secteurs sociaux (éducation de base et santé) et celui du développement rural (agriculture, ressources animales, hydraulique, pistes rurales). Le coût des actions complémentaires est estimé comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 4 : Coûts additionnel des mesures de lutte contre la pauvreté pour les secteurs prioritaires et affectation des ressources du PPTE

(en milliards de FCFA)

Secteurs prioritaires	2000	2001	2002	2003
Santé	5,04	11,89	12,99	11,64
Education	6,27	12,52	12,88	13,26
Eau potable	0,05	0,05	0,05	0,05
Agriculture	0,00	2,75	2,65	2,60
Elevage	1,60	1,60	1,60	1,60
Pistes rurales	1,50	3,00	3,00	3,00
Total	14,46	31,80	33,17	32,15
Ressources PPTE	11,90	25,10	25,60	25,90
Besoin de financement résiduel	2,56	6,70	7,57	6,25

V. STRATEGIE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA PAUVRETE

5.1. Consolidation des systèmes d'évaluation existants au Burkina Faso

L'amélioration de la production de l'information sera poursuivie par la consolidation et le renforcement des enquêtes déjà existantes, ainsi que des informations issues de la gestion courante des administrations.

Les efforts à déployer viseront aussi à identifier et à réaliser des enquêtes nouvelles susceptibles d'améliorer la connaissance des domaines prioritaires du CSLP. Par ailleurs les indicateurs de mise en œuvre et d'impact revêtiront une importance croissante au cours des prochaines années. C'est pourquoi un service sera spécifiquement désigné pour coordonner les travaux nécessaires pour :

- Assurer la disponibilité et la fiabilité des indicateurs identifiés ;
- Elaborer les nouveaux indicateurs nécessaires à l'élargissement du suivi et des évaluations des résultats à l'ensemble des axes des programmes ;
- Animer la réflexion sur les méthodes de répartition optimale des financements en fonction des valeurs atteintes par les indicateurs.

Enfin l'opportunité de la création d'un observatoire national de la pauvreté devait être étudiée dans le courant de l'année 2000.

5.2. Indicateurs de suivi dans les secteurs prioritaires

De façon plus générale, les conclusions et recommandations du test sur la conditionnalité de l'aide au développement seront utilisées pour améliorer les méthodes de préparation et de suivi des futurs CSLP.

CONCLUSION

La stratégie de réduction de la pauvreté au Burkina Faso est assez volontariste. Son succès dépendra en grande partie de la capacité du Gouvernement à piloter les politiques et programmes qui seront engagés.

Sa mise en œuvre nécessitera de nouvelles formes d'association des acteurs privés et des ONG dans l'exécution de certains programmes. Par ailleurs, le schéma de mise en œuvre suppose que les ressources nécessaires pour le financement de la stratégie soient disponibles dans les délais. Ceci requiert de la part des partenaires au développement la mise en place de mécanismes visant à assurer la disponibilité des ressources conformément aux conventions signées et à la programmation des décaissements arrêtée.

En contrepartie, le Gouvernement prendra des mesures spéciales pour accroître la capacité d'absorption au sein de l'administration.

AUTRES ANNEXES

Tableau 1 : Incidence et contribution par régions agroclimatiques

Régions	Incidence (en %)			Contribution (en %)		
	1994	1998	Evolution	1994	1998	Evolution
Ouest	40.1	40.8	+0.7	16,4	16,1	-0.3
Sud	45.1	37.3	-6.8	9,0	6,8	-2.2
Centre-Sud	51.4	55.5	+4.1	27,8	28,3	+0.5
Centre –Nord	61.2	61.2	---	31,6	30,6	-1.0
Nord	50.1	42.3	-8.5	6,1	5,9	-0.2
Sud-Est	54.4	47.8	-6.6	5,3	6,8	+1.5
Ouaga-Bobo	7.8	11.2	+3.4	1,8	2,7	+0.9
Autres Villes	18.1	24.7	+6.6	2,0	2,8	+0.8

Source : Analyse de la Pauvreté au Burkina Faso, INSD, 1999

Tableau 2 : Evolution de la pauvreté selon les groupes socioéconomiques

Groupes Socio – Economiques	Incidence		Contribution	
	1994	1998	1994	1998
Salariés secteur public	2,2	5,9	0,2	0,5
Salariés secteur privé	6,7	11,1	0,4	0,7
Artisans, commerçants	9,8	12,7	1,4	1,6
Autres actifs	19,5	29,3	0,3	0,4
Agriculteurs de rente	50,1	42,4	11,8	15,7
Agriculteurs vivriers	51,5	53,4	78,9	77,1
Inactifs	41,5	38,7	7,1	4,0
Total	44,5	45,3	100	100

Source : Analyse de la Pauvreté au Burkina Faso, INSD, 1999

Tableau 3 : Indicateurs de l'éducation

	1994			1998		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Taux d'alphabétisation						
Homme	51,6	11,8	18,9	50,6	10,8	18,4
Femme	61,7	18,8	27,1	59,9	15,6	24,8
Taux brut-primaire						
Garçon	40,9	5,7	11,4	42,0	6,8	12,9
Fille	74,2	28,4	35,2	102,3	30,8	40,9
Taux brut - secondaire						
Garçon	79,0	34,3	40,5	105,8	37,1	46,7
Fille	69,4	21,8	29,3	98,7	23,9	34,7
Taux brut - supérieur						
Garçon	36,7	4,9	11,2	48,8	4,5	13,0
Fille	44,8	6,6	13,7	56,4	5,8	15,4
Taux brut - supérieur						
Garçon	28,8	3,1	8,5	41,2	3,1	10,2
Fille	6,1	0,0	1,4	4,9	0,0	1,3
Taux brut - supérieur						
Garçon	8,6	0,0	2,1	7,9	0,1	2,3
Fille	3,4	0,0	0,7	1,9	0,0	0,4

Source : Rapport d'analyse de la pauvreté - INSD-EP II - 1998

Tableau 4 : Indicateurs de santé au Burkina Faso en comparaison avec l'Afrique subsaharienne ¹

Pays	Espérance de la vie à la naissance	Mortalité Infantile (pour 1000 naissances vivantes)	Mortalité Juvénile (pour 1000 naissances vivantes)	Mortalité Maternelle (pour 100,000 naissances vivantes)	Indice de Fécondité (no. d'enfants par femme)	Prévalence VIH	malnutrition des enfants (pourcentage en dessous de 5 ans, 1990-96)
<i>Burkina Faso</i>	54	105	219	930	6.8	7%	
Afrique	52	91	151	822	5.6	8%	32
<i>Guinée</i>	46	122	220	880	5.7		24
<i>Madagascar</i>	58	96	162	600	6.0	0.5%	36
<i>Mali</i>	50	120	192	580	6.7		31
<i>Cote d'Ivoire</i>	55	88	138	600	5.6	14%	24
<i>Ghana</i>	60	71	110	740	5.0		27
<i>Ouganda</i>	40	99	141	550	6.7		26

Source : INSD

Tableau 5 : Indicateurs de santé au Burkina Faso 1993-1999

	1993	1999
Mortalité juvénile (enfants de moins de 5 ans)	204.5	219
Mortalité infantile	107.6	105
Mortalité néonatale	51.3	41
Mortalité post- néonatale	56.2	65
Mortalité maternelle		930
Indice de fécondité (femmes 15-49ans)	6.9	6.8
Taux de malnutrition		
- Poids pour âge	29.5%	
- Taille pour âge	29.4%	

Tableau 6 : Objectifs de santé à moyen et long termes

	2000	2004	2009	2014
Mortalité				
Mortalité infantile (<1 an)	105	70		
- urbaine				
- rurale				
Mortalité maternelle	930			450

¹ pour l'Afrique valeurs moyennes 1990-1996.

Tableau 7 : Objectifs de couverture par le paquet minimum d'activités

	2000	2001	2002	2003	2004	2009	2014
Nombre de consultations CSPS par habitant par an							
Couverture vaccinale (DPT3)	50	60	65	70			
CSPS remplissant les normes en matière de personnel	60%	65	80	90	100%	100%	100%

Tableau 8 : objectif de desserte en matière d'eau potable

INDICATEURS	ANNEE DE BASE 1999	2000	2001	2002	2003	2010
1 - Réduction des disparités entre provinces en matière d'AEP par accroissement du taux de couverture.						
Nombre de provinces (NP) < 50%	3	0	-	-		0
50% < NP < 75%	9	4	2	2		0
75% < NP < 85%	10	3	2	2		0
85% < NP < 90%	6	3	3	1		0
90% < NP	17	35	37	37		45
2 - Accroissement de l'équipement des centres secondaires (2000 à 10 000 hts).	200	215	245	305	365	800
3 - Réduction du taux de pannes des pompes à motricité humaine.	20%	20%	20%	18%	18%	5%
4 - Amélioration de l'accès à l'eau potable par la création de nouveaux points d'eau.	30.000	30.60	31.40	32.50	33.00	
		0	0	0	0	

Tableau 9 : Objectifs quantitatifs du PSO : agriculture

Critère	Unité	Situation 2000	Objectif en 2010
Taux de mécanisation des exploitations agricoles	Pourcentage	35	65
SFD			
- clients	- nombre		480 000
- taux de pénétration	- pourcentage		30
- crédits octroyés	- milliards de	8	71
- épargne collectée	FCFA		43
	- milliards de		
	FCFA		
Production de céréales			
- Mil	- tonnes	796	1 070
- Sorgho	- tonnes	000	034
- Maïs	- tonnes	1 133	1 524
- Riz	- tonnes	500	137
- Total	-tonnes	346	1 086
- taux de croissance annuel	- %	000	000
		97 000	305 000
		2 395	4 215
		000	000
			4,1
Production de niébé	- tonnes	251	604 000
- taux de croissance annuel	- %	307	7
Production de tubercules			
- Igname	- tonnes	41 000	128 000
- Pomme de terre	- tonnes	14 000	108 000
Production de coton-graine	- tonnes	280	550 000
- rendement	- Kg/ha	000	1 500
		900	

Tableau 10 : Objectifs quantitatif du PSO : élevage

Paramètres	Productivité actuelle	Objectifs 2010
Filière Bétail-Viande		
<i>Productivité numérique</i>		
<i>(nombre de petits sevrés par femelle et par an)</i>		
	0,5	0,6
- Bovins	0,99	1,10
- Ovins-caprins	9	11
- Porcs		
<i>Productivité pondérale</i>		
<i>(poids kg carcasse)</i>		
	113	125
- Bovins	9	11
- Ovins	8	10
- Caprins	24	30
- Porcs		
Filière Lait_(litres de lait par lactation)	110	360

Filière Avicole____(oeufs par pondeuse)	45	93
--------------------------------------------	----	----

Tableau 11 : Coûts additionnels des programmes prioritaires (en milliards de FCA)

	Programmes prioritaires	2000	2001	2002	2003
Axe 1	Accélération de la croissance	PM	PM	PM	PM
	<i>Renforcement du cadre juridique et judiciaire</i>	PM	PM	PM	PM
	<i>Coût de la baisse de la fiscalité</i>	PM	PM	PM	PM
	<i>Coût des restructurations d'entreprises (privatisations, liquidations)</i>	0,40	0,40	0,40	0,40
Axe 2	Amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base	11,36	24,45	25,92	24,95
2.1	Santé	<u>5.04</u>	<u>11.89</u>	<u>12.99</u>	<u>11.64</u>
	Normalisation des structures sanitaires	1,49	3,75	3,86	2,58
	Recrutement personnel de santé*	0,29	0,84	1,09	1,34
	Formation des médecins spécialistes	0,09	0,17	0,17	0,17
	Stratégie avancée (Programme élargi de vaccination)	0,00	0,76	0,49	0,49
	Équipement maternités et dispensaires	1,84	0,68	0,77	0,79
	Médicaments pour dépôts	0,08	0,09	0,10	0,10
	Médicaments pour maladies chroniques	0,12	0,25	0,26	0,27
	Soins d'urgence dans les CMA	0,15	0,32	0,33	0,29
	Lutte contre le noma	0,08	0,06	0,05	0,06
	Surveillance épidémiologique	0,06	0,11	0,12	0,12
	Lutte contre les carences en micronutriments	0,22	0,44	0,39	0,40
	Promotion des services de santé communautaires	0,57	3,11	4,04	3,65
	Renforcement du système national d'information sanitaire	0,05	0,10	0,11	0,11
	Lutte contre les IST et le VIH	0,00	1,19	1,23	1,27
2.2	Éducation	<u>6.27</u>	<u>12.52</u>	<u>12.88</u>	<u>13.26</u>
	a) Expansion de la scolarisation de base	4,57	9,57	9,86	10,15
	Dont :- Construction de logements de maîtres en donnant la priorité aux 20 provinces les moins scolarisées	1,24	2,60	2,67	2,75
	- normalisation des écoles rurales (construction et équipements de salles de classes)	1,50	3,15	3,24	3,34
	- Réalisation de forages en donnant la priorité aux écoles des 20 provinces les moins scolarisées	1,71	3,57	3,68	3,79
	- Construction de latrines (pour 3 classes)	0,12	0,26	0,27	0,28
	b) Amélioration de la qualité et de la pertinence	0,30	0,30	0,30	0,30
	Dont : - Dotation des 20 provinces les moins scolarisées de manuels scolaires à raison de 1 livre pour 2 élèves dans les disciplines fondamentales	PM	PM	PM	PM
	- Subvention des fournitures scolaires pour les régions pauvres	0,20	0,20	0,20	0,20
	- Subvention des cotisations des parents	0,10	0,10	0,10	0,10

	d'élèves				
	pour les filles dans les provinces les plus pauvres				
	- Cantines scolaires (investissement - fonctionnement)	PM	PM	PM	PM
	c) Alphabétisation	0,22	0,22	0,23	0,23
	Dont : - Construction et équipements de Centres d'alphabétisation	0,12	0,12	0,13	0,13
	- Subvention aux Associations des mères d'élèves				
	pour les activités génératrices de revenus	0,10	0,10	0,10	0,10
	d) Amélioration de la capacité de gestion et de planification du système	1,17	2,42	2,50	2,57
	- Fonctionnement et suivi-évaluation	1,17	2,42	2,50	2,57
2.3	<u>Eau potable</u>	<u>0.05</u>	<u>0.05</u>	<u>0.05</u>	<u>0.05</u>
	- Hydraulique urbaine et semi-urbaines (centres secondaires)				
	- Réalisation de forages dans les zones péri-urbaines	0,05	0,05	0,05	0,05
	- Hydraulique rurale (forages)	PM	PM	PM	PM

* hors intégrations statutaires

	Programmes prioritaires	2000	2001	2002	2003
Axe 3	Elargissement des opportunités pour les pauvres	1,60	4,35	4,25	4,20
3.1	<u>Hydraulique agricole</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
	Irrigation à partir des grands barrages	PM	PM	PM	PM
	Utilisation des forages à grands débits	PM	PM	PM	PM
	Petits barrages sud ouest	PM	PM	PM	PM
	Petits barrages de l'est	PM	PM	PM	PM
	<u>Agriculture</u>	<u>0.00</u>	<u>2.75</u>	<u>2.65</u>	<u>2.60</u>
	Fertilité des sols	0,00	0,25	0,25	0,25
	Appui à la production et vulgarisation du Burkina phosphate et de la matière organique		0,25	0,25	0,25
	Sécurité alimentaire	0,00	0,70	0,70	0,70
	Aménagement de 1500 ha de bas-fonds et sites anti-corosifs sous maîtrise d'ouvrage des communautés villageoises		0,50	0,50	0,50
	Appui à la production et diffusion des semences adaptées		0,20	0,20	0,20
	Modernisation de l'agriculture	0,00	1,74	1,64	1,59
	Subvention à l'équipement agricole notamment pour les groupes les plus pauvres (femmes, petits producteurs vivriers)		0,60	0,60	0,60
	Fonds de garantie pour le financement des petites unités de fabrication d'équipements agricoles		0,05	0,05	0,05

Appui à l'expérimentation, adaptation et diffusion des équipements à faible coût pour les petits exploitants et les femmes		0,50	0,50	0,50
Extension géographique des interventions des SFD dans 09 provinces/an		0,09	0,09	0,09
Soutien au refinancement des SFD auprès des institutions financières		0,30	0,30	0,30
Mise en place d'une centrale des risques et d'impayés		0,20	0,10	0,05
Soutien aux producteurs/opérateurs et à leurs organisations	0,00	0,06	0,06	0,06
Soutien à la mise en place d'un cadre de concertation de la filière céréales		0,06	0,06	0,06
<i>Elevage</i>	<u>1.60</u>	<u>1.60</u>	<u>1.60</u>	<u>1.60</u>
Contribuer à l'aménagement de zones pastorales	0,40	0,40	0,40	0,40
Renforcer la recherche appliquée en matière d'amélioration génétique (centre de Loumbila)	0,20	0,20	0,20	0,20
Renforcer les capacités du PDAV pour lui permettre d'assurer des prestations appropriées ciblées sur l'aviculture en particulier et sur les élevages à cycle court en général	0,30	0,30	0,30	0,30
Soutenir les activités d'embouche ou amélioration des capacités de production de ces aliments et de leur stockage dans les différents centres (construction des magasins, subvention des équipements pour la production d'aliments bétail)	0,40	0,40	0,40	0,40
Apporter un appui institutionnel à l'artisanat des cuirs et peaux	0,10	0,10	0,10	0,10
Appuyer la mise en place de mini-laiteries au bénéfice des femmes (équipement, formation, organisation des producteurs)	0,20	0,20	0,20	0,20
<i>Pistes rurales</i>	<u>1.50</u>	<u>3.00</u>	<u>3.00</u>	<u>3.00</u>
Axe 4 Promotion de la bonne gouvernance	PM	PM	PM	PM
Total (axe 1 + axe 2 + axe 3)	14,86	32,20	33,57	32,55

Tableau 12 : Evolution du PIB pour la période 1996-2003

En milliards de Francs cfa

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Comptes nationaux et prix								
PIB prix constants (Prix 1985)	908	952	1010	1068	1140	1218	1316	1423
Variation annuelle	6,0%	4,8%	6,2%	5,8%	6,7%	6,9%	8,0%	8,1%
Déflateur du PIB (100=1985)	142,9	146,1	150,9	149,0	151,2	155,0	158,9	162,0
PIB prix courants	1 298	1 390	1 522	1 591	1 724	1 889	2 091	2 305
Variation de l'Indice des prix à la consommation.	6,1%	2,3%	4,9%	-1,1%	1,5%	2,0%	2,0%	2,0%

Tableau 13 : Evolution comparée des opérations financières de l'Etat

	2 000		2 001		2 002		2 003	
	Hors PPTE	YC PPTE						
1 – recettes budgétaires (hors. rec. de priva.)	246,3	246,3	271,6	275,9	301,7	310,7	334,8	346,4
dont recettes fiscales	227,5	227,5	251,9	255,2	280,2	288,0	311,1	321,5
Variation des Rec. Budg. hors exonérations fiscales	3,2%	3,2%	10,6%	12,6%	11,5%	13,1%	11,4%	12,0%
2 – Dépenses courantes et prêts nets	238,8	253,3	257,1	288,9	277,5	310,7	299,7	331,9
Salaires	86,4	86,4	91,2	91,2	96,2	96,2	101,5	101,5
Biens et services	41,3	41,3	44,6	44,6	48,1	48,1	52,0	52,0
Transferts courants (Hors restructuration)	46,1	46,1	48,4	48,4	50,8	50,8	53,3	53,3
Dépenses en capital (hors restruct. et projets fin. ext.)	67,1	67,1	75,5	75,5	84,9	84,9	95,0	95,0
Dépenses complémentaires liées au CSLP		14,5		31,8		33,2		32,2
Prêts nets	-2,0	-2,0	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,0	-2,0
3 – Solde primaire =(1)-(2)	7,5	-7,0	14,5	-13,0	24,2	0,0	35,0	14,6
4 – autres dépenses	230,8	218,8	221,9	201,7	223,4	204,9	229,4	211,6
Dépenses de restructuration	2,2	2,2	2,0	2,0	0,0	0,4	0,0	0,4
Intérêts de la dette	15,3	11,5	15,5	8,4	16,1	8,5	17,5	10,8
sur dette extérieure	10,7	6,9	11,1	4,0	11,8	4,2	12,2	5,5
sur dette intérieure	4,6	4,6	4,4	4,4	4,3	4,3	5,3	5,3
Amortissement de la dette extérieure	27,5	19,3	18,5	0,5	20,6	1,9	21,1	1,9
Amortissement de la dette intérieure (hors banques)	7,8	7,8	7,4	7,4	5,3	5,3	4,0	4,0
Projets sur financements extérieurs	178,0	178,0	178,4	183,3	181,4	188,8	186,8	194,5
Prêts	68,0	68,0	81,8	81,8	82,1	82,1	84,6	84,6
Subventions	110,0	110,0	96,6	101,5	99,3	106,7	102,3	109,9
5 – Variations des instances de paiement	-2,0	-2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6 – Solde à financer (hors projets sur financ. ext.)	-47,3	-49,7	-29,0	-31,4	-17,8	-16,0	-7,6	-2,5
7 – Financement intérieur (y c FMI et recettes de privatisation)	6,2	6,2	-2,9	-2,9	-5,1	-4,9	-9,2	-12,0
Rééchelonnement	4,4	4,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8 – Besoin de financement extérieurs, hors FMI (=6+7)	-36,7	-39,2	-31,9	-34,3	-22,8	-20,9	-16,8	-14,5
Ratios								
PIB prix courants	1 713,1	1 723,6	1 869,3	1 888,5	2 035,9	2 090,6	2 215,1	2 305,2
Recettes fiscales/PIB	13,3%	13,2%	13,5%	13,5%	13,8%	13,8%	14,0%	13,9%
Surplus primaire/PIB	0,4%	-0,4%	0,8%	-0,7%	1,2%	0,0%	1,6%	0,6%
Dépenses et prêts nets (hors amortissement)/PIB	25,4%	25,8%	24,2%	25,6%	23,3%	24,3%	22,8%	23,3%
Salaires/recettes fiscales	38,0%	38,0%	36,2%	35,7%	34,3%	33,4%	32,6%	31,6%